

Un siècle *d'innovation et d'engagement*

Rapport d'activité 2023



- 1 électricité
- 2 énergies renouvelables
- 3 numérique
- 4 mobilité durable
- 5 centrale d'achats Sipp'n'co

sommaire

édito

p. 2-3

1. le Sipperec

- ① Présentation du Sipperec **p. 6**
- ② Les élus **p. 10**
 - Les membres du bureau
 - Le comité syndical
- ③ Les interlocuteurs **p. 16**
- ④ Le groupe Sipperec **p. 18**
- ⑤ Les 100 ans du Sipperec **p. 22**

3. énergies renouvelables

- ① Produire et exploiter la chaleur renouvelable **p. 46**
- ② Accélérer le déploiement du solaire photovoltaïque **p. 50**
- ③ Produire de l'hydrogène bas carbone pour une mobilité plus propre **p. 52**
- ④ Offrir des solutions de maîtrise de l'énergie **p. 54**

5. mobilité durable

- ① « La borne bleue », un réseau spécialement conçu pour les villes et leurs usagers **p. 71**
- ② La mobilité durable, une compétence en constante évolution **p. 73**

2. électricité

- ① En première ligne face à la hausse des prix de l'énergie **p. 30**
- ② Limiter les incidents et les coupures d'électricité **p. 32**
- ③ Enfouissement : fiabiliser le réseau de distribution et améliorer le paysage urbain **p. 34**
- ④ Raccordements : maîtriser son foncier et ses coûts **p. 36**
- ⑤ Deux fonds pour venir en aide aux communes et à leurs usagers **p. 38**
- ⑥ L'offre d'achat d'électricité pour limiter l'impact de la crise **p. 40**

4. numérique

- ① Déployer le Très Haut Débit pour tous **p. 62**
- ② Accompagner les usages numériques **p. 66**

6. centrale d'achats Sipp'n'co

- ① L'offre numérique **p. 78**
- ② L'offre maîtrise de l'énergie et performance énergétique **p. 80**
- ③ L'offre mobilité propre **p. 81**

Le Sipperec, un siècle au service de l'innovation et des territoires

À l'occasion de la publication du rapport d'activité 2023, je souhaitais revenir sur la célébration des 100 ans de notre syndicat, qui, empreinte de joie et de fierté, a magnifiquement illustré et résumé un *siècle de partage, d'action et d'innovation*. Depuis sa création en 1924, le Sipperec s'est imposé comme le premier syndicat d'énergie de France, toujours en première ligne pour répondre aux besoins des communes franciliennes et défendre leurs intérêts.

Tout au long de son histoire, le Sipperec a tracé un chemin jalonné par des projets ambitieux avec une constance et une détermination remarquables.

En 1924, une ambition dépassant les clivages politiques, permit aux communes de s'unir pour « électrifier » la banlieue parisienne. De cette union fondatrice découle un engagement clair et durable : que tous les territoires, sans exception, *bénéficient des investissements essentiels* et de tarifs équitables d'accès aux services publics.

Ainsi dès l'entrée d'Électricité de France (EDF) dans le paysage énergétique français en 1946, le Sipperec a consolidé son rôle d'intercommunalité en charge de veiller à la restauration des réseaux, à la qualité des investissements et à l'équité du développement territorial.

Plus tard, face à la libéralisation du marché européen de l'énergie en 1994, le Sipperec a influé de manière significative sur les relations entre l'État et les collectivités. Depuis lors, le syndicat a constamment œuvré pour protéger les citoyens, que ce soit à travers ses actions victorieuses sur les tarifs de transport et de distribution d'électricité ou par la création de fonds de solidarité pour lutter contre la précarité énergétique.

Le tournant technologique des années 1990 a vu le Sipperec déployer des réseaux de communication à haut débit, une initiative pionnière confortant, une fois de plus, la nécessaire intervention publique des collectivités.

Dès les années 2000 le Sipperec s'engage dans le développement des énergies renouvelables avec la mise en service de nombreuses centrales solaires et le lancement de projets de géothermie.

Par la mise en place de groupements de commandes, de la centrale d'achats Sipp'n'co, le Sipperec va mettre en évidence *les vertus de la mutualisation*, en procurant aux collectivités des ressources et des *services de haut niveau* à des tarifs compétitifs.

Aujourd'hui, les initiatives du « groupe Sipperec » vont bien au-delà de simples réalisations techniques. Que ça soit de la part du Sipperec ou de ses sociétés, leurs actions ont un *impact direct* sur la vie des collectivités et de leurs habitants, dans des domaines variés tels que l'électricité, le numérique, les énergies renouvelables ou les mobilités durables.

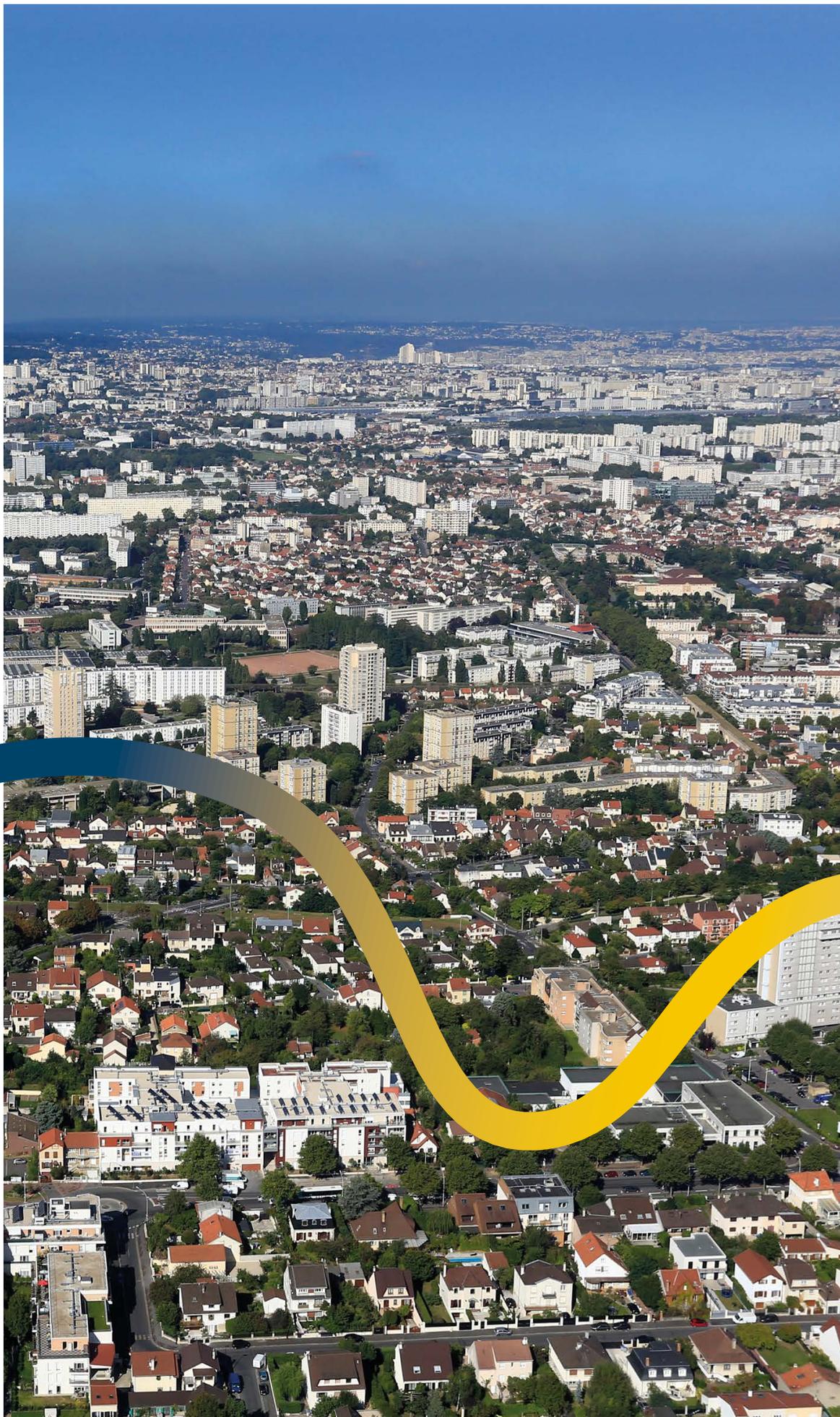
Ce chemin parcouru est le témoignage vivant de l'ADN du Sipperec : l'innovation, la solidarité et le service public.

Cet ADN s'affiche dans une nouvelle identité visuelle marquant le renouveau du Sipperec. Se montrant ainsi sous un nouveau jour, il rayonne et laisse transparaître son avant-gardisme.

Toutes ces réalisations ne sont pas qu'un héritage, elles constituent surtout le socle d'une politique déterminée à bâtir ensemble, dans la diversité des actions, les territoires de demain.

Jacques J.P. Martin
Président du Sipperec,
Maire de Nogent-sur-Marne





le Sipperec

chiffres clés

4

champs de compétences

119

collectivités adhérentes,
toutes compétences
confondues

2

offres d'achats mutualisés
pour les besoins de
+ de 500
acteurs publics
franciliens

1

groupement de
commande électricité

1

centrale d'achat :
Sipp'n'co

1

comité syndical
et

1

bureau

106

collaborateurs

1

SEM : Sipeur

4

SPL : SEER, UniGéo,
GéoMalak et GéoSud92

1

régie : Gényo

①

Présentation du Sipperec

Fondé en janvier 1924, le Sipperec a eu pour vocation première de contribuer à un développement *solidaire et équitable* des territoires en périphérie de Paris, en permettant aux premières communes adhérentes d'accéder collectivement à l'électricité et de fournir à leurs habitants un service public de *qualité*.

Au fil des décennies, le Sipperec a sans cesse renforcé cette vocation de service public, en élargissant son périmètre d'action intercommunale au numérique, aux énergies renouvelables, à la mobilité durable, aux achats mutualisés ; en *innovant* constamment et en apportant des solutions *concrètes* aux collectivités franciliennes.

Des compétences au service des territoires durables

Le Sipperec est l'unique acteur régional public intervenant dans un aussi large éventail de domaines, très complémentaires. Il est guidé par les principes suivants :

- La qualité du service public ;
- L'équité entre les territoires ;
- La capacité à porter des projets innovants.

Porteur de projets agiles, le Sipperec s'adapte aux besoins des territoires, en créant des sociétés, pour mener des projets spécifiques en matière de production d'énergies renouvelables :

- Une société d'économie mixte (SEM) : la Sipepr ;
- Quatre sociétés publiques locales (SPL) : la SEER, UniGéo, GéoMalak et GéoSud92 ;
- Une régie : Gényo.

Les collectivités territoriales peuvent déléguer 4 champs de compétences au Sipperec :

- Électricité ;
- Énergies renouvelables ;
- Numérique ;
- Mobilité durable.

Les collectivités peuvent solliciter les offres d'achats mutualisés du Sipperec :

- Une centrale d'achats Sipp'n'co pour bénéficier de services dans huit domaines tels que l'énergie, le numérique, la mobilité... ;
- Un groupement de commandes dédié à l'achat d'électricité.

Ressources financières du Sipperec

Les ressources financières du Sipperec se sont élevées, en 2023, à 238 millions d'euros. Elles proviennent essentiellement de flux financiers perçus et contrôlés par le Sipperec, avant qu'il les reverse à ses adhérents, en particulier :

- La taxe intérieure sur la facture d'électricité ;
- La valorisation des certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur le patrimoine des adhérents.

Par ailleurs, le Sipperec perçoit les recettes associées à ses nombreux contrats de délégation de service public qui lui permettent, en plus de financer ses frais internes de suivi et contrôle, de verser à ses collectivités adhérentes :

- Des participations pour leurs actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique ;
- Des redevances d'occupation du domaine public pour les réseaux de distribution publique d'électricité, les réseaux de communication Très Haut Débit et les réseaux de chaleur à base de géothermie en délégation de service public.

Les cotisations des 530 adhérents aux offres d'achats mutualisés du Sipperec permettent de financer la passation de plus de 90 marchés, afin de faire bénéficier les adhérents de la qualité d'une expertise de haut niveau et de la force d'un grand compte.

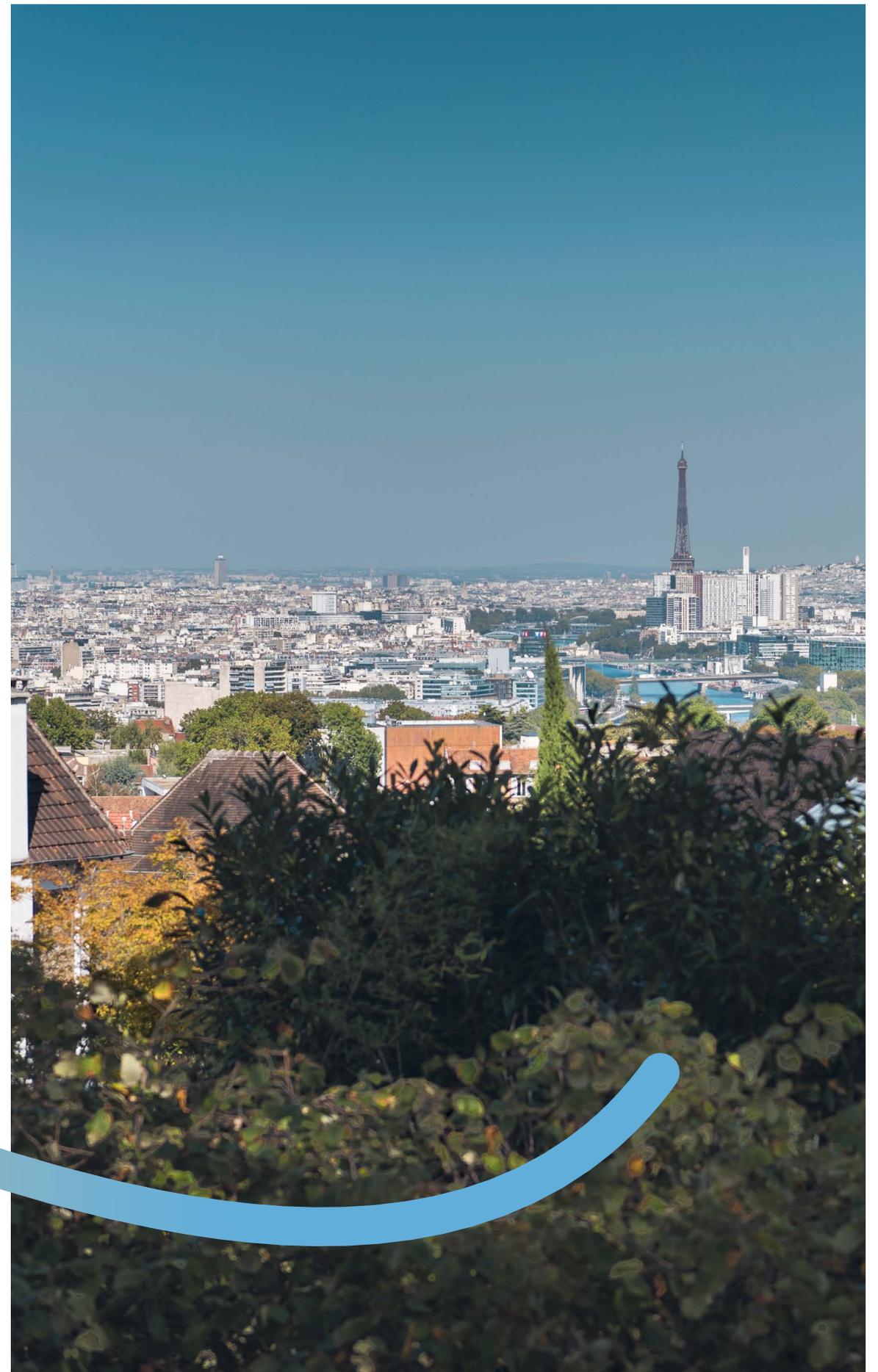
À cela s'ajoute le budget annexe relatif au réseau de chaleur géothermique Gényo, déployé sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy. Les travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par le Sipperec se sont élevés, en 2023, à 2,4 millions d'euros, portant ainsi le montant total d'investissements réalisés, depuis le lancement du projet en 2019, à 72,4 millions d'euros sur 75 millions pour le périmètre de premier établissement. Une très grande partie du réseau déployé est en exploitation depuis trois ans. Une extension du réseau de chaleur géothermique avec création d'un nouveau doublet de géothermie a été actée en 2023 pour 46 millions d'investissements supplémentaires à réaliser.

Les instances du Sipperec au plus près des réalités des territoires

Le Sipperec est administré par 122 délégués titulaires et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du Sipperec et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est pilotée par les équipes du Sipperec — une centaine d'agents — et son directeur général.

Le comité syndical, qui se réunit quatre fois par an, délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du syndicat. Les décisions sont prises dans un esprit de consensus, dans le respect des approches de chaque collectivité et de la défense de l'intérêt général.

Un bureau, qui se réunit une fois par mois, prépare les dossiers soumis au comité.



Les membres du bureau



Jacques J.P. Martin
Président du Sipperec,
Maire de Nogent-sur-Marne

Le Sipperec remercie chaleureusement l'ensemble des élus de leur présence active lors des instances. Cet engagement permet de faire avancer avec succès les nombreux projets portés par le Sipperec au bénéfice des collectivités et de leurs usagers.

Vice-présidents



Philippe RIO
Maire de Grigny,
1^{er} vice-président



Florence CROCHETON-BOYER
1^{re} adjointe au maire de Saint-Mandé,
2^e vice-présidente



Samuel BESNARD
Adjoint au maire de Cachan,
3^e vice-président



Marie-Pierre LIMOGÉ
1^{re} adjointe au maire de Courbevoie,
4^e vice-présidente



Rodéric AARSSE
Adjoint au maire de Malakoff,
5^e vice-président



Sophie RIGAULT
Maire de Saint-Michel-sur-Orge,
6^e vice-présidente



Fatah AGGOUNE
Maire de Gentilly
à compter du 02/03/2024
7^e vice-président



À compter du 21/06/2024
Marie JAY
1^{re} adjointe au maire de Gentilly
7^e vice-présidente



Frédéric SITBON
Adjoint au maire d'Asnières-sur-Seine,
8^e vice-président



Serge FRANCESCHI
Adjoint au maire d'Alfortville,
9^e vice-président



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Maire de Puteaux,
10^e vice-présidente



Gilles GAUCHE-CAZALIS
Adjoint au maire de Nanterre,
11^e vice-président



Anthony MANGIN
1^{er} adjoint au maire de Drancy,
12^e vice-président



Mathieu DEFREL
Adjoint au maire de Stains,
13^e vice-président



Thierry BARNOYER
2^e adjoint au maire de Maisons-Alfort,
14^e vice-président



Jean-Pierre RIOTTON
Conseiller municipal délégué de Sceaux
15^e vice-président

Membres du bureau



Oben AYYILDIZ
Conseiller municipal d'Épinay-sur-Seine



Rachida KABBOURI
Conseillère municipale de Vitry-sur-Seine



Ling LENZI
Adjointe au maire d'Aubervilliers



Boris DEROOSE
Conseiller municipal délégué de Saint-Denis



Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES
Adjoint au maire de Bonneuil-sur-Marne



Jean-Pierre CHAFFAUD
Président de Sud-Eleg



Jean-Baptiste BARFETY
Adjoint au maire de Gonesse

Groupe Sipperec



Florence CROCHETON-BOYER
Présidente de la SEM Siper



Philippe RIO
Président de la SPL SEER



Anthony MANGIN
Président de la SPL GéoMalak



Samuel BESNARD
Président de la SPL Unigéo



Marie-Pierre LIMOGÉ
Présidente de la SPL GéoSud92

Le comité syndical

Communes

Alfortville

Serge Franceschi
Vice-président
Julien Boudin

Antony

Maryse Lemmet
Bruno Foyer

Arcueil

Hélène Peccolo
Christian Métairie

Argenteuil

Nadir Slifi
Maxime Renault

Asnières-sur-Seine

Frédéric Sitbon
Vice-président
Thomas Doublic

Athis-Mons

Patrice Sac
Nadine Ribero

Aubervilliers

Ling Lenzi
Membre du bureau
Pierre Sack

Aulnay-sous-Bois

Fouad El Kouradi
Olivier Attiori

Bagneux

Paul Bensoussan
Yasmine Boudjenah

Bagnolet

Daouda Keita
Frédéric Gabin

Bezons

Pascal Beyria
Nessrine Menhaouara

Bobigny

Abdel Sadi
Sami Boufetta

Bois-Colombes

Jérémy Ribeyre
Sylvie Mariaud

Bondy

Laurent Cotte
Alexandre Amzel

Bonneuil-sur-Marne

Arnaud Letellier-Desnouvries
Membre du bureau
Gilles Gatineau

Boulogne-Billancourt

Emmanuel Bavière
Nicolas Marguerat

Bourg-la-Reine

Patrick Donath
Joseph Hayar

Brunoy

Jérôme Meunier
François Farez

Bry-sur-Marne

Pierre Leclerc
Augustin Kunga

Cachan

Samuel Besnard
Vice-président
David Petiot

Champigny-sur-Marne

Philippe Dubus
Wilfrid Bastin

Charenton-le-Pont

Hervé Gicquel
Fabien Benoit

Chatenay-Malabry

Jean-Louis Ghiglione
Patrick Dessen

Châtillon

Françoise Montseny
Nicolas Bost

Chatou

François Schmitt
Laurent Malochet

Chaville

Luc Mauvarin
Marc Girondot

Chevilly-Larue

Laurent Taupin
Philippe Komorowski

Choisy-le-Roi

Vasco Coelho
Marina Brulant

Clamart

Pierre Crespi
Mathieu Caujolle

Clichy-la-Garenne

Marie-Jeanne Colombo
Renata Ferreira de Azevedo

Colombes

Nagète Maatougui
Maxime Charreire

Courbevoie

Marie-Pierre Limoge
Vice-présidente
Jacques Kossowski

Courtry

Grégory Presle
Dominique Civeyrac

Créteil

Alain Dukan
Jean-François Dufeu

Drancy

Anthony Mangin
Vice-président
Jean-Luc Millard

Dugny

Dominique Gaulon
Chérif Dia

Élancourt

Frédéric Pélegrin
Denis Lemarchand

Épinay-sur-Seine

Oben Ayyildiz
Membre du bureau
Farid Saidani

Fleury-Mérogis

Marie-Gisèle Belzine
Albert Lavenette

Fontenay-aux-Roses

Despina Bekiari
Jacky Gabriel

Fontenay-lès-Briis

Jean-Paul Jacquet
Francis Frapier

Fontenay-sous-Bois

Loïc Damiani
Clémence Avognon Zonon

Fresnes

Marie Leclerc-Bruant
Julien Baillergeau

Gagny

Guillaume Fournier
Jean Leoué

Gennevilliers

Isabelle Massard
Laurent Noël

Gentilly

Marie Jay
Vice-président
Fatah Aggoune

Gonesse

Jean-Baptiste Barfety
Membre du bureau
Patrice Richard

Grigny

Philippe Rio
Vice-président
Aurèle Bourgeois

Groslay

Fabien Moinier
Célia Jousserand

Issy-les-Moulineaux

Nathalie Pitrou
Tiphaine Bonnier

Ivry-sur-Seine

Clément Pecqueux
Méhadée Bernard

Joinville-le-Pont

Olivier Dosne
Stephan Silvestre

Jouy-en-Josas

Jean-François Poursin
François Bréjoux

La Courneuve

Rachid Maiza
Haroon Qazi Mohammad

La Garenne-Colombes

Jean-François Dransart
Michèle Michelet

Le Blanc-Mesnil

Julien Carré
Jean-Marie Musquet

Le Bourget

Philippe Robert
Catarina Monteiro

Le Kremlin-Bicêtre

Geneviève Étienne
Jonathan Hemery

Le Perreux-sur-Marne

Hélène Rousselin
Émilie Vasquez

Le Plessis-Robinson

Benoît Blot
Frédéric Touadi

Le Pré-Saint-Gervais

Jean-Abel Pécault
Claudhilde Choffrut

Les Lilas

Sander Cisinski
Christophe Paquis

Les Pavillons-sous-Bois

Marc Sujol
Patricia Chabaud

Levallois-Perret

Isabelle Coville
Jacques Poumette

L'Haÿ-les-Roses

Pascal Lesselingue
Daniel Aubert

L'Île-Saint-Denis

Séverine Delbosq
Stephen Lecourt

Limeil-Brévannes

Manuel Albuquerque
Kamel Nebbache

Livry-Gargan

Clément Chassain
Henri-Louis Carratala

Maisons-Alfort

Thierry Barnoyer
Vice-président
Olivier Capitanio

Malakoff

Rodéric Aarsse
Vice-président
Martin Vernant

Marolles-en-Brie
François Élie Pauline Bohnert-Bisquert
Montreuil
Yann Leroy Dominique Glemas
Montrouge
Étienne Lengereau Carmelina de Pablo
Morangis
Quynh Ngo Serge Houziel
Nanterre
Gilles Gauche-Cazalis Vice-président Nadège Magnon
Neuilly-sur-Seine
Pierre Aubry Éric Schindler
Nogent-sur-Marne
Jacques J.P. Martin Président Christophe Ippolito
Noisy-le-Sec
Baptiste Gerbier Thimotée Gauthierot
Orly
Franck-Éric Baum Jean-François Chazottes
Pantin
Nacime Amimar Rida Bennedjima
Paris
Antoine Guillou François Vauglin
Périgny-sur-Yerres
Gérard Brun Gilles Trouve
Pierrefitte-sur-Seine
Didier Rastocle Dominique Carré

Puteaux
Joëlle Ceccaldi-Raynaud Vice-présidente Bernard Gahnassia
Ris-Orangis
Stéphane Raffalli Gil Melin
Romainville
Hakim Saidj Marc Elfassy
Rosny-sous-Bois
Fabrice Le Floch Patricia Vavassori
Rungis
Patrick Leroy Patrick Attard
Saint-Denis
Boris Deroose Membre du bureau Laurent Monnet
Sainte-Geneviève-des-Bois
Franck Chauveau Brahim Ouarem
Saint-Mandé
Florence Crocheton-Boyer Vice-présidente Matthieu Stencil
Saint-Maur-des-Fossés
Henri Pettenti Philippe Cipriano
Saint-Maurice
Mike Budakci Robert Archambault
Saint-Michel-sur-Orge
Sophie Rigault Vice-présidente Muriel Mosnat
Saint-Ouen-sur-Seine
Sabrina Decanton Jonathan Caro

Sceaux
Jean-Pierre Riotton Vice-président Emmanuel Goujon
Stains
Mathieu Defrel Vice-président Jean-Claude de Souza
Sucy-en-Brie
Marie-Carole Ciuntu Olivier Trayaux
Suresnes
Amirouche Laïdi Fabrice Bulteau
Thiais
Richard Dell’Agnola Alexandre Caussignac
Valenton
Claude Leseur Gilles Barges
Vanves
Bertrand Voisine Ury Israël
Versailles
François Darchis Martine Schmit
Villejuif
Gilbert Chastagnac Guillaume Bulcourt
Villemomble
Éric Mallet Guy Rolland
Villeneuve-la-Garenne
Kiran Gurung Alain-Xavier François
Villeneuve-le-Roi
Alain Laloe Roland Maurel

Villeneuve-Saint-Georges
Marc Lécuyer Catherine Mauvily
Villepinte
Youssef Jiar Laurent Fernandez
Villetaneuse
Ernst Coulanges Tarik Zahidi
Villiers-sur-Marne
Jean-Philippe Begat Cédric Noël
Vincennes
Robin Louvigné Jean-Pierre Mouly
Viry-Châtillon
Jean-Marie Vilain Grégory Abidi
Vitry-sur-Seine
Rachida Kabourri Membre du bureau Albertino Ramael

Communautés d’agglomération

Cœur d’Essonne
Gilles Fraysse Philippe Le Fol
Grand Paris Sud
Seine-Essonne
Michel Bisson Stéphane Beaudet
Paris-Saclay
Igor Trickovski Christian Lardièrre
Roissy Pays de France
Jean-Jacques Perchat Daniel Auguste

Département

Val-de-Marne
Sabine Patoux Nicolas Tryzna

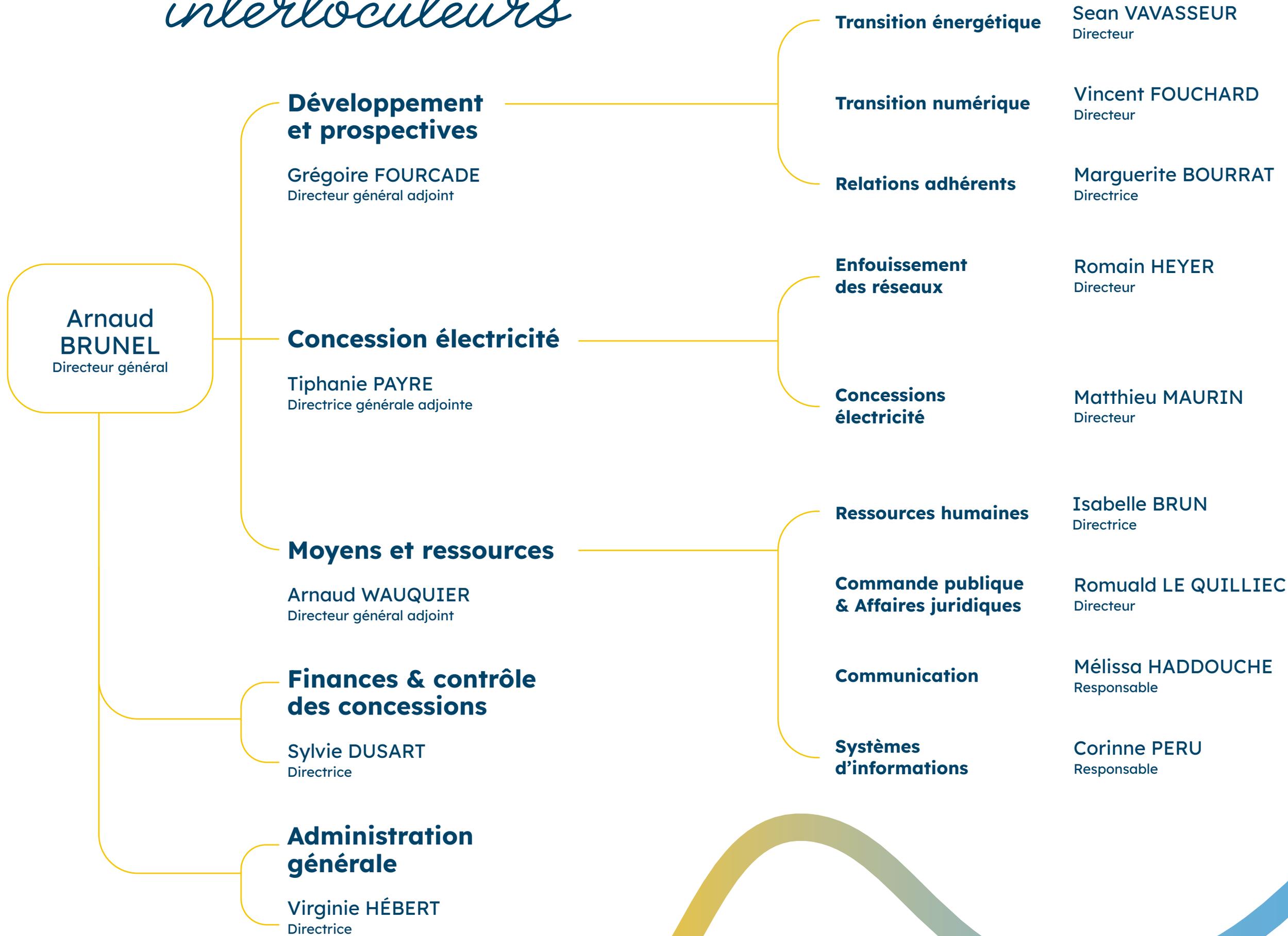
Syndicat intercommunal

Sud-Eleg
Jean-Pierre Chaffaud Membre du bureau Jérôme Meunier

Région

Île-de-France
Nelly Garnier Romain Maria

Les interlocuteurs



Le groupe Sipperec



LES SOCIÉTÉS



LA RÉGIE



Sipenr

SIPEnR est une société d'économie mixte (SEM) créée par le Sipperec, la Banque des territoires et des acteurs territoriaux de l'énergie. Elle développe, finance, construit et exploite des projets d'énergies renouvelables publics et citoyens. En proposant aux collectivités de porter avec elles les projets, Sipenr contribue à remettre les questions énergétiques entre les mains des territoires dans une logique de transparence, de partage des connaissances et de gouvernance collégiale.



En 2023, les centrales de Sipenr ont produit 109 GWh d'électricité verte correspondant à la consommation de 20 600 ménages, et évitant 52 000 tonnes de CO₂. Leur construction a permis d'investir 90 M€ dans les territoires.

SEER

Tout au long de l'année, la société publique locale (SPL) SEER a poursuivi son développement territorial sur les communes de Fleury-Mérogis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Ris-Orangis et Grigny.



En parallèle, des études ont été menées pour envisager le raccordement de l'entreprise Coca-Cola en juillet 2025. La signature d'une convention entre la Ville de Saint-Michel-sur-Orge, Engie et la SEER permet d'envisager l'alimentation future de la collectivité aux tarifs pratiqués par la SEER. À horizon 2029, le raccordement de près de 50 000 logements permettra d'éviter annuellement 82 000 tonnes de CO₂. L'année aura aussi été marquée par l'alternance de présidence prévue dans le pacte de territoire entre les deux villes cofondatrices. C'est ainsi que Philippe Rio, maire de Grigny, a succédé le 20 octobre à Jean-Marie Vilain, maire de Viry-Châtillon.

Enfin, le conseil d'administration a approuvé le principe de l'entrée au capital de l'EPCI Grand Paris Sud et de la Ville de Morsang-sur-Orge, qui devrait se concrétiser au cours de l'année à venir.

Gényo

La mise en œuvre du réseau de chaleur géothermique des communes de Drancy et de Bobigny, baptisé Gényo, a été lancée sous maîtrise d'ouvrage du Sipperec en 2018.

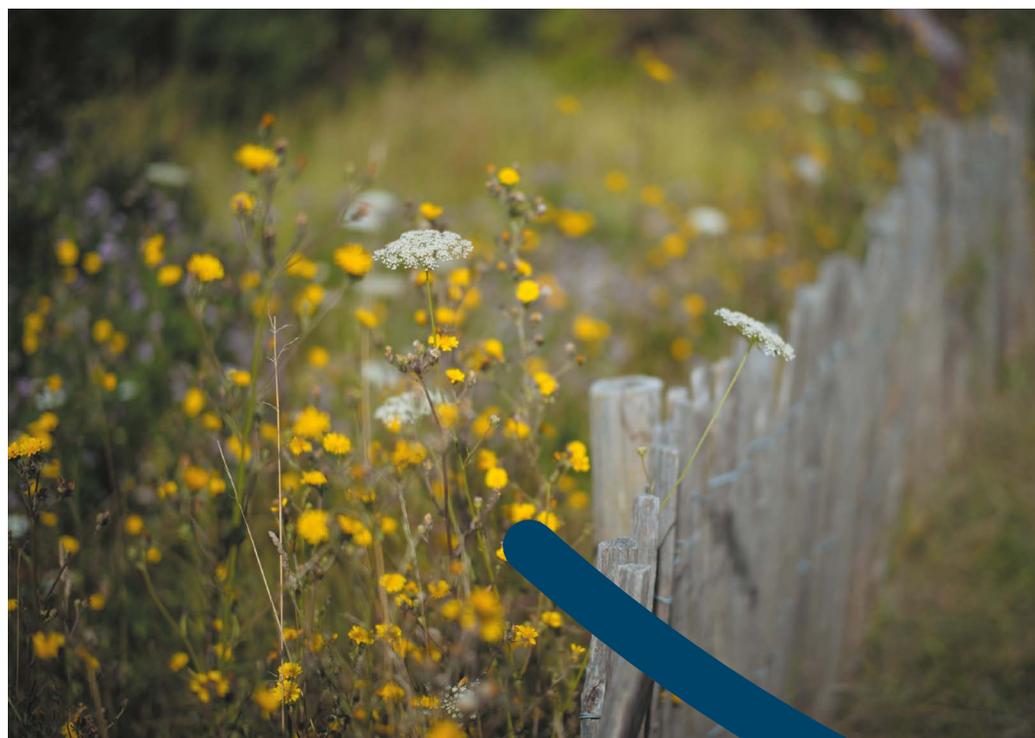
Les installations de géothermie ont été mises en service en mars 2021, après 2 ans de travaux ayant permis le forage de 2 doublets de géothermie au Dogger, la transformation du réseau historique de Bobigny et l'extension à de nouveaux abonnés.

Au terme de l'année 2023, le réseau Gényo est déployé sur près de 28 km et a livré 120 GWh de chaleur à ses abonnés.

Il alimente ainsi une grande partie du territoire de Drancy et de Bobigny avec plusieurs typologies de bâtiments : publics, équipements sportifs, logements sociaux, bâtiments administratifs, etc.

Au regard de l'intérêt que constitue cette solution énergétique pour le territoire et ses usagers, les élus ont décidé de lancer une extension du réseau de chaleur vers les quartiers situés à l'ouest des deux villes (quartiers Avenir Parisien à Drancy et Grand Quadrilatère à Bobigny). Cette extension, baptisée Gényo ouest, permettra le forage d'un nouveau doublet de géothermie au Dogger et la création d'un réseau de près de 10 km de long afin de desservir au total près de 9 000 nouveaux équivalents logements.

Ce nouveau projet permettra à tous les abonnés du territoire des deux communes de bénéficier d'une même tarification stable et compétitive à moyen et long terme.



UniGéo

Le Sipperec et les villes de Pantin, Les Lilas, le Pré-Saint-Gervais et Romainville se sont engagés dans la création de la société publique locale (SPL) UniGéo, afin de construire un nouveau réseau de chaleur à base de géothermie dans l'Est parisien.

Le projet alimentera dès l'automne 2025 l'équivalent de plus de 20 000 logements, évitant ainsi l'émission de 28 000 tonnes de CO₂. Elle permettra alors de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux en luttant contre le réchauffement climatique, via une meilleure maîtrise des factures de chauffage des usagers.



GéoMalak

La ville de Malakoff s'est alliée au Sipperec pour créer la société publique locale (SPL) GéoMalak vouée à créer un réseau de chaleur à base de géothermie pour les Malakoffiots.

À l'horizon 2026, le réseau alimentera l'équivalent de 7 000 logements (bâtiments publics et bailleurs) en évitant l'émission de 10 000 tonnes de CO₂ – soit l'équivalent de 6 700 véhicules retirés de la circulation – permettant ainsi de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux du territoire.



GéoSud92

Le Sipperec a réalisé en 2021-2022 une étude de potentiel géothermique sur le sud du département des Hauts-de-Seine. L'étude a démontré un potentiel intéressant pour implanter un site de production et de distribution d'énergie géothermique sur le territoire des communes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine.

À la suite d'une étude de faisabilité réalisée en 2023, le Sipperec et les trois villes se sont alliés pour créer la société publique locale (SPL) GéoSud92.

La SPL a pour mission de réaliser un doublet au Dogger sur le site du Panorama (Fontenay-aux-Roses) pour alimenter à 65,5 % en énergies renouvelables un réseau de chaleur de 20 kilomètres, desservant 15 000 équivalents logements sur les trois villes, soit 115 GWh.



5

Les 100 ans du Sipperec

Le 7 mars dernier, le Sipperec a célébré son centenaire au Pavillon Baltard, monument historique de Nogent-sur-Marne. Collectivités adhérentes et syndicats partenaires étaient conviés à voyager dans ce siècle d'innovation et d'engagement au profit des collectivités et de leurs usagers. Un bond dans le temps rendu possible notamment grâce à une exposition sur l'histoire de l'électricité en Île-de-France, dont les objets ont été prêtés au Sipperec par l'association MEGE (Mémoire de l'Électricité, du Gaz et de l'Éclairage public).

Au programme de la matinée, deux tables rondes animées par la journaliste Nora Hamadi. Une première pour *retracer l'histoire* et l'évolution du Sipperec, et une seconde pour aborder les *divers enjeux environnementaux* et sociaux auxquels font face les territoires.

La Fondation Tara Océan a pris part à l'évènement en tant que grand témoin, à travers une prise de parole d'André Abreu, Directeur des relations internationales.

La presse en a parlé

« Si les intervenants se sont accordés à souligner l'importance des maires et élus locaux dans "l'acceptabilité" de la transition écologique, le dialogue entre l'échelle européenne et locale semble fragile. »

Arnaud Brunel, Directeur général

Le journal du Grand Paris

« Le Sipperec fête ses 100 ans sous le signe de la transition écologique. »

04/03/2024



Pour lire l'article
en entier

Magazine communal de la Ville
de Nogent-sur-Marne

08/03/2024



Pour lire l'article
en entier

« Le syndicat revendique par ailleurs "avoir œuvré, au fil des années, pour défendre et protéger les citoyens, que ce soit par des actions victorieuses sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (le Turpe), le maintien des tarifs réglementés de vente ou la création d'un fonds de solidarité énergie pour lutter contre la précarité énergétique". »

Arnaud Brunel, Directeur général

AEF info

« Le Sipperec est devenu le premier producteur d'énergies renouvelables en Île-de-France »

02/04/2024



Pour lire l'article
en entier



①



À l'occasion de ses 100 ans, le Sipperec a déployé un dispositif exceptionnel dans La Gazette des communes.

②



① Table ronde 1
« Un siècle d'innovation du service public » avec Emmanuel Bellanger et François-Mathieu Poupeau (auteurs du livre « Lumières sur la banlieue »), et Marie-Pierre Limoge (Vice-Présidente du Sipperec et Adjointe au Maire à la Ville de Courbevoie).

② Table ronde 2
« Faire face aux défis », avec David Lisnard (Président de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité), Solange Martin (Sociologue, spécialiste des dimensions humaines et sociales de la transition énergétique) et Camille Defard (Cheffe du Centre énergie de l'institut Jacques Delors et chercheuse en politique européenne de l'énergie).

électricité



chiffres clés

**1^{re} concession
électricité
de France,**
représente **5 %**
du CA d'Enedis

Près de 2 M
de points de livraison
d'électricité

84
collectivités représentées,
défendues et engagées
sur les enjeux d'électricité

Près de
10 M€
pour soutenir les actions
en faveur de la transition
énergétique en 2023

Compétence historique, l'électricité est au cœur des missions du Sipperec. En tant qu'autorité concédante, le Sipperec contrôle la qualité de la distribution et de la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV).

Son Fonds de partenariat finance les mesures des collectivités en faveur de la transition énergétique.

Son Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), soutient CCAS et bailleurs sociaux dans la lutte contre la précarité énergétique.

Le Sipperec met également à disposition son expérience et ses compétences liées au marché de l'électricité avec le groupement de commande électricité (GCE). Ce groupement permet à ses adhérents d'assurer une maîtrise de l'énergie et des coûts.

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et a placé la *distribution d'électricité* sous la responsabilité des *collectivités territoriales* souvent regroupées en syndicats intercommunaux, pour la gérer. Pour le compte des collectivités qu'il représente, le Sipperec a donc pour mission de *contrôler* le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité aux TRV géré par Enedis et EDF, dans le but de garantir un *service public de qualité*.

Dès 1924, le Sipperec scelle l'union des communes pour garantir l'électrification de la banlieue parisienne, et s'engage pour que tous les territoires bénéficient d'investissements durables et d'un tarif équitable.

Dans l'exercice des missions que lui ont confiées les collectivités territoriales, le Sipperec a deux préoccupations essentielles :

- La qualité du service et du réseau de distribution qui a tendance à se détériorer depuis plusieurs années, notamment avec l'allongement des temps de coupure et des délais de raccordement ;

- Le prix de l'électricité payé par le consommateur final. Par ailleurs, le Sipperec assure également la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux, perçoit et contrôle la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Le respect des engagements en matière d'investissement

La commission électricité est chargée d'étudier et de préparer les décisions du comité syndical. Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour de la commission en 2023 :

- Mars 2023 : informations sur le prix de l'électricité, raisons des hausses et impacts pour les collectivités ;
- Octobre 2023 : l'ordonnance de raccordement modifiant le régime de financement des raccordements et supprimant de la contribution des collectivités en charge de l'urbanisme pour les raccordements situés en dehors du terrain d'assiette de l'opération, du 23 août 2023.

Elle est co-présidée par Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine) et Jean-Pierre RIOTTON (Sceaux). En sont membres : Daouda KEITA (Bagnole), Samuel BESNARD (Cachan), Dominique GAULON (Dugny), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Loïc DAMIANI (Fontenay-sous-Bois), Rachid MAIZA (La Courneuve), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Baptiste GERBIER (Noisy-le-Sec), Patrick LEROY (Rungis), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg) et Claude LESEUR (Valenton).

1

En première ligne face à la hausse des prix de l'énergie

Le Sipperec est depuis longtemps attentif à l'évolution des prix de l'électricité. Il est en effet autorité concédante de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés pour un peu plus de 1 million d'usagers.



Une hausse des prix sans précédent

Après deux années de forte hausse du prix de marché de l'électricité, l'année 2023 a connu un reflux grâce notamment au redressement des productions nucléaires et hydrauliques. Afin de limiter la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement avait mis en œuvre en 2022 un bouclier tarifaire qui doit être supprimé fin 2024. Celui-ci repose encore en 2023 sur :

- Une baisse de la TICFE, fixée à son minimum légal européen (0,50 €/MWh pour les entreprises et 1 €/MWh pour les particuliers) ;
- L'attribution aux fournisseurs d'électricité d'une subvention permettant de plafonner la hausse résiduelle subie par les clients éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité à 4 % en 2022 puis 15 % en 2023.

Le Sipperec a renouvelé son appel au Gouvernement sur la régulation du nucléaire en demandant à relever le plafond de l'ARENH à 150 TWh, afin que l'investissement de la nation dans le nucléaire puisse profiter à tous, particuliers comme collectivités.

Le Sipperec a également rappelé que l'ARENH constitue une option gratuite et asymétrique pour les fournisseurs alternatifs à EDF, ce qui est totalement injuste pour le producteur EDF.

Par ailleurs, le Sipperec étant l'un des principaux acheteurs d'électricité en France, il constitue un solide allié des collectivités. L'expertise et les volumes achetés par le Sipperec, notamment par le biais du groupement de commande électricité, ont permis aux collectivités d'obtenir les meilleurs prix, dans un contexte particulier de très forte hausse des prix dits « de gros » du marché de l'électricité en très forte hausse.

En somme, cette situation souligne la nécessité de développer à l'échelle locale une politique énergétique indépendante des énergies fossiles. Depuis bientôt deux décennies, le Sipperec agit dans ce sens avec ses collectivités adhérentes et développe le solaire photovoltaïque, notamment en autoconsommation, ainsi que de multiples réseaux de chaleur de géothermie qui permettent, *in fine*, aux usagers d'accéder à une énergie renouvelable à des prix maîtrisés.

notre engagement

Le Sipperec a appelé le Gouvernement à une visibilité sur la régulation nationale du prix du nucléaire après la fin de l'ARENH prévue en 2025.

2 Twh

d'électricité achetés pour plus de 500 adhérents.

Pour en savoir plus sur la concession électricité :



② Limiter les incidents et les coupures d'électricité

En sa qualité d'organisateur du service public de l'électricité pour le compte des collectivités, le Sipperec contrôle les missions exécutées par Enedis, afin de *prévenir* et *limiter* les incidents et les coupures en nombre et en temps, et ainsi de *protéger* le consommateur final.

99

incidents ont été notifiés par Enedis au Sipperec au cours de l'année 2023.

53 %

des incidents sont signalés dans le délai de 24 heures contractuellement prévu.

Des incidents en hausse

En 2016, le Sipperec et Enedis ont signé un accord de méthode qui organise la remontée d'informations au syndicat lors des incidents touchant les postes sources ou le réseau concédé et entraînant des coupures équivalant à plus de 100 000 clients par minute.

Ainsi, plus de 99 incidents de ce type ont été notifiés par Enedis au Sipperec au cours de l'année 2023. Si 93 % des incidents de grande ampleur sont signalés au Sipperec, seuls 53% d'entre eux le sont dans le délai de 24 heures contractuellement prévu, et 76 % des rapports détaillés sont envoyés dans les deux mois.

Pour ce qui concerne la qualité et l'exhaustivité des informations communiquées par Enedis, il est notable que le gestionnaire fournit des efforts pour contextualiser son intervention, cependant le contenu des informations partagées dans les rapports reste à affiner. Le Sipperec est

particulièrement vigilant sur la zone des Hauts-de-Seine, très touchée, notamment en été, par ces incidents dus aux défaillances des câbles de technologie ancienne et accidentogène, dits CPI (câble à isolation en papier imprégné).

Enfin, sur l'exercice 2023, le gestionnaire du réseau annonce un critère B toutes causes confondues de 43,1 minutes sur le territoire du Sipperec, soit près d'une minute de plus que l'exercice précédent (42,6 minutes en 2022). Pour une concession urbaine, ce niveau est élevé et repart à la hausse. Il contribue à maintenir la tendance haussière du critère B sur les vingt dernières années. Ce constat pose la question de la pertinence des choix d'investissements d'Enedis.

43,1 minutes

c'est le temps moyen de coupure d'un usager en 2023, contre un objectif contractuel d'Enedis de 25 minutes d'ici fin 2029.



3

Enfouissement : fiabiliser le réseau de distribution et *améliorer le paysage urbain*

L'enfouissement des câbles aériens recouvre un enjeu de sécurité et de renouvellement des réseaux vétustes. Il *améliore* la qualité de distribution, car les réseaux souterrains résistent mieux aux intempéries les plus fréquentes (vents, tempêtes...).

Il permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, en *libérant de la place* au sol sur les trottoirs et en réduisant la pollution visuelle.

31
kilomètres
de réseaux électriques
enfouis

Une prise en charge intégrale pour les réseaux électriques basse tension

Le Sipperec accompagne les collectivités dans leurs projets d'enfouissement :

- Il réalise et finance la totalité des études et travaux pour l'enfouissement des réseaux électriques, et propose à la collectivité un programme pluriannuel de travaux ;
- Il réalise aussi l'enfouissement des autres réseaux (éclairage public, télécommunications, etc.), avec une prise en charge financière par les collectivités et les opérateurs.

Depuis 2011, plus de 730 kilomètres de réseaux de distribution électrique ont été enfouis, dont la totalité du réseau sur toiture. L'enjeu est de

poursuivre ce chantier pour les 323 kilomètres de réseaux aériens basse tension restants, une infrastructure fragile, soumise aux intempéries et qui encombre l'espace public.

Les linéaires de réseaux restants sont variables selon les collectivités, mais le Sipperec et les villes travaillent conjointement pour tendre vers la réalisation de l'enfouissement de l'ensemble des réseaux d'ici 2033.

Durant l'année 2023, le Sipperec a lancé 31 kilomètres d'enfouissement en étude et 31 kilomètres en travaux. Il a également finalisé 17,2 kilomètres sur des opérations antérieures.

Pour en savoir plus sur notre solution d'enfouissement des réseaux :



2033

objectif « zéro fil aérien »
sur le territoire de la concession

notre engagement

Environ 30 kilomètres de réseau électrique aérien en technologie « cuivre nu » sont encore présents sur le territoire fin 2023. Jusqu'à décembre 2021, Enedis assurait la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement de celui-ci. Comme ce réseau est vétuste (mis en place il y a plus de 70 ans) et difficile à entretenir, l'engagement d'Enedis était de le résorber complètement à fin 2021. L'objectif n'ayant pas été atteint, le Sipperec a décidé de reprendre la maîtrise d'ouvrage sur ce réseau début 2022 pour continuer d'accompagner les communes dans la sécurisation et l'amélioration de la distribution publique d'électricité.

④ Raccordements : maîtriser son foncier *et ses coûts*

Depuis 2009, dans le cadre des demandes de raccordement, le Sipperec propose aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme de les assister dans l'instruction des *propositions techniques et financières* émises par Enedis, afin de vérifier si elles doivent s'acquitter d'une contribution financière.

Pour en savoir plus sur nos solutions d'accompagnement :



Un délai moyen en 2023 de plus de

3 mois

pour la réalisation par Enedis des raccordements électriques sans extension

 RETOUR AU SOMMAIRE

Une vigilance source d'économies importantes

En 2023, le Sipperec a étudié une cinquantaine de dossiers de raccordement. Les analyses démontrent que, dans la très grande majorité des cas, les demandes de contributions reçues par les collectivités ne sont pas légitimes (94 % des dossiers étudiés soit 621 000 euros indûment facturés aux collectivités par Enedis). En effet, dans une zone fortement urbanisée comme le territoire du Sipperec, le renforcement de réseaux est le cas le plus fréquent et ne doit pas donner lieu à facturation ; il est pourtant souvent traité par Enedis comme de l'extension facturée aux collectivités.

Une des mesures prises par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 sur l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi « APER », est la suppression de la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme depuis le 10 septembre 2023, remplacée par la mise à contribution du demandeur du raccordement. Il s'agissait d'une demande formulée de longue date par le Sipperec.

Les coûts de raccordement sont désormais partagés entre le demandeur du raccordement et Enedis :

- En ce qui concerne la part branchement, le demandeur du raccordement (tiers ou collectivité) paie 60 % de celle-ci ;
- En ce qui concerne la part renforcement et/ou extension du réseau : s'il s'agit d'un renforcement du réseau, Enedis finance l'intégralité et est remboursé par le Tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) ; s'il s'agit d'une extension du réseau, le demandeur paie 60 % de la part extension et les 40 % restants sont financés par le TURPE.

En 2023, le délai moyen était de plus de trois mois pour la réalisation des raccordements électriques sans extension et de plus de huit mois avec extension.

Ces délais sont anormalement longs et très supérieurs aux objectifs fixés par la Commission de Régulation Européenne (CRE).



5 Deux fonds pour venir en aide aux communes et à leurs usagers

Dans ce contexte particulièrement éprouvant pour bon nombre de collectivités et de leurs usagers, le Sipperec *s'engage* en faveur de ceux qui en ont *besoin* grâce à ses deux fonds : le Fonds de partenariat et le Fonds social précarité énergétique, dit FSPEE.

14 M€
de dotation

Plus d'informations sur le FSPEE : pour les professionnels :



pour les particuliers :



Jusqu'à

1,1 M€

d'aides par commune pour les mesures en faveur de la transition énergétique

Un Fonds de partenariat essentiel pour les transitions

Le Fonds de partenariat est une particularité du contrat « historique » de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente conclu avec Enedis et EDF pour 82 communes de la petite couronne parisienne.

La dotation 2023 du Fonds de partenariat, qui finance les subventions reversées aux villes ainsi que l'enfouissement des réseaux électriques réalisé par le Sipperec, était de près de 14 millions d'euros et a été entièrement consommée :

- Près de 10 millions d'euros au titre de l'enveloppe dite de transition énergétique, pour des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie (travaux d'éclairage public, passage aux LED), de la rénovation énergétique des bâtiments communaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE), de l'achat des véhicules électriques pour atteindre 20 %

du parc communal de véhicules, et de l'installation d'infrastructures de recharge associées ;

- Près de 360 000 euros au titre de l'enveloppe dédiée aux subventions versées aux villes pour l'enfouissement de leur réseau d'éclairage public ;
- Plus de 3,5 millions d'euros au titre de l'enfouissement du réseau électrique basse tension sous maîtrise d'ouvrage du Sipperec.

Afin de soutenir ses adhérents et de favoriser la relance économique, le Sipperec a fait le choix depuis 2021 d'augmenter la dotation disponible pour les communes, effort poursuivi en 2024. Chaque commune dispose désormais d'une enveloppe allant de 150 000 euros à 1,1 million d'euros pour ses actions en faveur de la transition énergétique.

Des mesures renforcées contre la précarité énergétique

Par ailleurs, le Fonds social précarité efficacité énergétique (FSPEE), financé par EDF, offre la possibilité aux centres communaux d'action sociale (CCAS) qui le sollicitent d'aider à la lutte contre la précarité énergétique, grâce au paiement des factures d'électricité des abonnés EDF aux tarifs réglementés de vente (TRV) ou « Tarif bleu » (qu'ils soient bénéficiaires ou non du chèque énergie). Il permet également le remboursement des achats d'ampoules basse consommation LED ou encore la réalisation de diagnostics énergétiques des logements des clients démunis. Pour la première fois depuis 2016, ce fonds est en augmentation avec une dotation pour l'année 2023 s'élevant à 355 302 euros,

à laquelle il faut ajouter un report exceptionnel d'une partie du reliquat de l'enveloppe du FSPEE des années précédentes, d'un montant de 25 000 euros, accordé par EDF. En 2022, la dotation représentait 315 947 euros.

Le Sipperec se mobilise également pour communiquer et sensibiliser les communes adhérentes. Un groupe de travail a été initié en 2023 en collaboration avec des élus, des CCAS, des bailleurs sociaux et EDF, afin d'optimiser l'utilisation de ce fonds aux bénéfices des usagers en précarité. Des actions de communication ont été mises en place en 2024 (distribution de dépliants à destination des professionnels sociaux des CCAS et du grand public mais aussi d'une FAQ sur le FSPEE).



Grâce au Fonds de partenariat Sipperec, ces dernières années, nous avons pu rénover un immeuble de bureaux administratifs, le bâtiment Saint-Jean et faire des travaux de rénovation à l'école Jean Villard et sur le groupe scolaire Langevin. Le montant de cette subvention s'est élevé à plus de 360 000 euros. Ces rénovations nous ont permis de réduire la consommation énergétique de nos bâtiments, et ainsi de mieux maîtriser notre budget. »

Boris Deroose,
membre du bureau,
conseiller municipal,
délégué de Saint-Denis

6

L'offre d'achat d'électricité pour limiter l'impact de la crise

Le contexte a une nouvelle fois pesé fortement sur les prix pour les 520 adhérents du groupement de commandes.

Grâce aux marchés attribués de façon anticipée dès 2021, la facture a été multipliée par deux en 2023 par rapport à 2022 alors que les prix de l'électricité ont, eux, été multipliés par sept sur la même période.

Face à cette envolée des prix de l'électricité qui a impacté tous les secteurs d'activité, le gouvernement a mis en place la mesure d'aide suivante :

- Le maintien de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) à son minimum légal (1 €/MWh au lieu de 25,93 €/MWh) ;

Cette aide a été répercutée sur les factures d'électricité des adhérents du groupement de commandes, et a contribué à limiter la hausse des tarifs.

Dans cet environnement de plus en plus complexe, le Sipperec a ouvert en 2023 une foire aux questions électricité (FAQ), mise à jour annuellement, pour accompagner les adhérents dans la compréhension du marché de l'électricité.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de marché du l'électricité :



1

marché de fourniture d'électricité verte premium

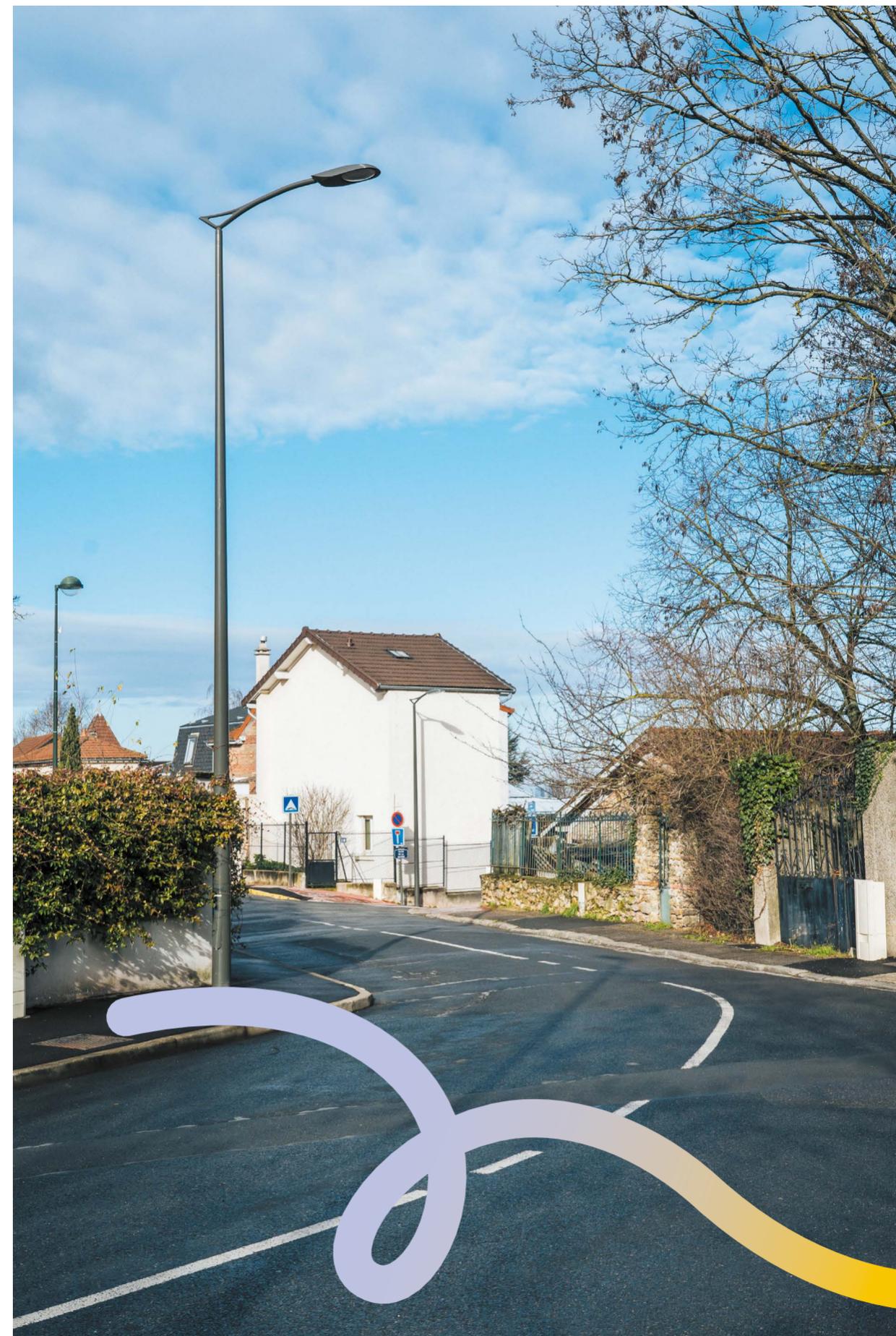
2,3 Twh

achetés (0,5 % de la consommation française)

52 000

points de livraison

[↑ RETOUR AU SOMMAIRE](#)





énergies renouvelables

chiffres clés

5 réseaux de géothermie répartis sur
14 communes,
1 réseau en construction,
4 en développement

106 centrales photovoltaïques en toiture dans
51 villes, pour une puissance cumulée de plus de
5 MWc

+ de 20 projets solaires en développement sur des toitures publiques pour environ
1,5 MW



En réponse aux enjeux environnementaux et aux besoins en énergies renouvelables de ses collectivités adhérentes, le Sipperec, premier producteur francilien, propose une palette d'offres adaptée à la spécificité de leurs territoires : le développement de réseaux de chaleur, de centrales solaires photovoltaïques mais aussi de production d'hydrogène bas carbone.

Pour compléter son offre, des solutions de maîtrise de l'énergie sont mises à disposition des collectivités dans le cadre des marchés de la centrale d'achats Sipp'n'co.

Pour mettre en œuvre ses projets, le Sipperec adapte ses modes de gestion en fonction du contexte et des besoins des collectivités.

Sur les sept réseaux de chaleur géothermique déjà réalisés ou en cours de réalisation, trois le sont en *délégation de service public* (DSP) attribuée à des opérateurs privés (Dalkia et Engie Solutions), trois en DSP attribuées à *une société publique locale* (SPL) dont le Sipperec et les villes sont actionnaires, et un réseau est en *maîtrise d'ouvrage directe*.

Par ailleurs, le Sipperec a créé en 2014 la société d'économie mixte (SEM) Sipeur pour agir sur des patrimoines privés. Elle se développe par des sociétés de projets, auxquelles sont associés systématiquement les citoyens et les collectivités

des territoires concernés. La SEM Sipeur finance, construit et exploite des grands projets (solaire, éolien, hydrogène...) en Île-de-France et dans toute la France, toujours en partenariat avec des collectivités.

Activateur d'idées et d'efficacité : la commission Énergies renouvelables

Les statuts du Sipperec prévoient la possibilité de créer des commissions de travail thématiques. La commission Énergies renouvelables se réunit deux fois par an pour aborder des sujets d'actualité, étudier et préparer les décisions du comité syndical, contribuer aux travaux du Sipperec dans les domaines du solaire et de la chaleur renouvelable et plus largement de la transition énergétique (maîtrise de l'énergie, rénovation, etc.).

Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour de la commission en 2023 nous avons pu voir :

- Mai 2023 : présentation des principales dispositions de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 ;
- Novembre 2023 : mise en œuvre de la loi APER ; définition des zones d'accélération des énergies renouvelables et solarisation des toitures de plus de 1 500 m².

Elle est coprésidée par Samuel BESNARD (Cachan) et Marie-Pierre LIMOGÉ (Courbevoie). En sont membres : Geneviève ÉTIENNE (Le Kremlin-Bicêtre), Oben AYYILDIZ (Épinay-sur-Seine), Rachid MAIZA (La Courneuve), Florence CROCHETON-BOYER (Saint-Mandé), François ÉLIE (Marolles-en-Brie), Rodéric AARSSE (Malakoff), Pierre CRESPI (Clamart), Boris DEROOSE (Saint-Denis), François DARCHY (Versailles), Marie LECLERC-BRUANT (Fresnes), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Mélodie CHALVIN (Châtillon), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Bertrand VOISINE (Vanves), Nacime AMIMAR (Pantin), Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine), Paul BENSOUSSAN (Bagneux), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés) et Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses).

1 Produire et exploiter la *chaleur* *renouvelable*

L'Île-de-France est une région dépendante de l'énergie produite ailleurs. Une situation qui doit et *peut changer*, notamment avec les solutions proposées par le Sipperec, premier producteur public francilien d'énergies renouvelables.

Le Sipperec est à l'écoute et aux côtés de ses collectivités adhérentes pour développer une production d'énergies renouvelables *adaptée* aux caractéristiques des territoires, ainsi qu'aux *souhaits* et *besoins* des acteurs locaux.

4

projets à base de chaleur renouvelable à l'étude

5

réseaux de chaleur à base de géothermie profonde répartis sur 14 communes

1

réseau en construction sur 4 communes

Le Sipperec met son expertise à disposition des communes qui ont un potentiel sur leur territoire et souhaitent s'engager dans un projet de réseau de chaleur, et porte le montage technique et financier des opérations. Il pilote la mise en œuvre du projet et assure ensuite le suivi d'exploitation sur la durée du contrat, toujours en lien étroit avec les villes qui lui ont délégué leur compétence « énergies renouvelables ».

Les réseaux de chaleur géothermique du Sipperec couvrent en moyenne plus de 50 % des besoins en chaleur de l'habitat collectif et des équipements publics sur le territoire qu'ils desservent. Ils permettent de bénéficier sur trente ans d'un prix maîtrisé et compétitif de la chaleur, moins soumis aux fluctuations du cours des énergies fossiles car basé sur une énergie locale et renouvelable.

En 2023, la SPL UniGéo a débuté les travaux de forage du réseau de chaleur des communes de Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas et de Romainville qui a officiellement rejoint le projet. Le forage réussi des deux doublets géothermiques a eu lieu sur le site du Tennis club des Lilas. Les travaux se poursuivent en 2024 avec la construction de la centrale géothermique et la pose des canalisations de chaleur pour une mise en service en 2025. À terme, ce réseau sera interconnecté avec Genyo, autre réseau du Sipperec à la limite entre Pantin et Bobigny, et alimentera l'équivalent de 20 000 logements sur le territoire des quatre villes.

1^{er}

acteur public de la géothermie en Île-de-France

15 à 20 %

de la production régionale de géothermie profonde est produite sur des réseaux du Sipperec.

à savoir

CLASSEMENT DES RÉSEAUX

Afin d'encourager le développement des réseaux de chaleur existants, la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat rend obligatoire le classement des réseaux de chaleur à compter du 1^{er} janvier 2022. Le classement vise à rendre obligatoire le raccordement à un réseau de chaleur, existant ou en projet, dans certaines zones géographiques appelées « zones de développement prioritaire », des nouvelles constructions et extensions de plus de 150 m² ainsi que des bâtiments existants subissant d'importantes rénovations et dont le système de chauffage est remplacé.

Cette année marque également la création de la SPL GéoMalak qui permettra la réalisation future d'un réseau de chaleur géothermique sur la ville de Malakoff, dont le début des travaux est prévu fin 2024.

En ce qui concerne la SEER, elle a étendu son réseau de géothermie sur les communes de Grigny, Fleury-Mérogis et Sainte-Geneviève-des-Bois, accélérant ainsi le développement des énergies renouvelables dans le département de l'Essonne. Ce développement a été rendu possible grâce au nouveau doublet réalisé entre novembre 2022 et juin 2023 sur la ville de Ris-Orangis.

Le schéma directeur territorial, a également été actualisé permettant ainsi de poursuivre l'extension du réseau à l'horizon 2028.

Les études de faisabilité sur les villes de Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine ont été finalisées. Ces communes ont pris la décision en 2023 de créer une société publique locale, GéoSud92, pour mener à bien un projet de réseau de chaleur de 110 GWh alimenté par un doublet géothermique à forer sur le stade du Panorama de Fontenay-aux-Roses, à l'horizon 2026-2027.

à savoir

EN 2023, LE FONDS CHALEUR DÉPASSE LES 500 MILLIONS D'EUROS

Le Fonds chaleur porté par l'ADEME contribue à accroître le développement des projets de réseaux de chaleur renouvelable sur le territoire francilien. En 2023, le budget du Fonds chaleur a atteint 530 millions d'euros. Sur la période 2009-2022 il a accompagné plus de 7 000 opérations en France qui ont permis de produire plus de 40 TWh de chaleur renouvelable et totalisent plus de 12 milliards d'euros d'investissements, dont les sept réseaux de chaleur du Sipperec en service et en construction.



Le Sipperec s'est engagé très tôt dans la transition énergétique et les énergies renouvelables, en 2005, alors que l'énergie était à des prix très bas et le changement climatique encore mis en doute. Cette politique volontariste a permis la mise en service de centrales solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics et la relance de la géothermie en Île-de-France. Alors qu'aucun nouveau réseau de chaleur de géothermie au Dogger n'avait vu le jour depuis 30 ans, le Sipperec et les villes d'Arcueil et de Gentilly ont relancé cette énergie avec le précieux soutien de l'ADEME et de la Région. »

Philippe Rio,
1^{er} vice-président
du Sipperec
et maire de Grigny



2

Accélérer le déploiement du *solaire photovoltaïque*

Le Sipperec accompagne les collectivités d'Île-de-France qui souhaitent produire de l'électricité à partir de *l'énergie solaire* sur leurs bâtiments publics ou sur des parkings par des ombrières. Son accompagnement *à la carte*, depuis les premières études jusqu'à la mise en service et l'exploitation des centrales solaires photovoltaïques, s'adapte aux *besoins* des collectivités et à la configuration de leurs projets et sites.

+ de 20
projets solaires en développement sur des toitures publiques pour environ **1,5 MW**

15
années d'expérience auprès de plus de **60 collectivités**

106
centrales photovoltaïques exploitées dans **51 villes**

Les nouveaux modèles de convention du Sipperec permettent le développement de centrales photovoltaïques en autoconsommation à la maille du site d'installation (bâtiment ou parking) ou de plusieurs sites en passant par le réseau public (dite « autoconsommation collective »). Ces projets permettent aux communes de maîtriser leur budget électricité en sourçant localement leur approvisionnement.

Pour en savoir plus sur les installations photovoltaïques: 

à savoir

LA LOI APER INTRODUIT LES OBLIGATIONS DE SOLARISATION DES PARKINGS

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables introduit une obligation de solarisation des parcs de stationnement de plus de 500 m² au sol à compter de 2028. Ces obligations viennent compléter les obligations de solarisation des toitures des bâtiments existants de plus de 1 000 m² d'emprise au sol.



3 Produire de l'hydrogène bas carbone pour une *mobilité plus propre*

L'hydrogène constitue une filière d'avenir pour la Région Île-de-France. Il présente de nombreux intérêts pour développer une économie *respectueuse* de l'environnement et pourvoyeuse d'emplois. Cette nouvelle énergie verte permettrait ainsi de couvrir de nombreux besoins, dont ceux de la *mobilité durable*.

Un projet de production locale d'hydrogène bas carbone

Le Sipperec, via sa SEM Siper et aux côtés de Suez, a créé en 2020 la société « H2 Créteil » pour construire une centrale de production et de distribution d'hydrogène bas carbone à l'aval de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) à Créteil. La première pierre de cette installation sera posée en 2024.

Cette station hydrogène transformera l'électricité produite à partir de la combustion des déchets ménagers en hydrogène par un procédé d'électrolyse. Produit localement, l'hydrogène vert d'H2 Créteil permettra d'alimenter des véhicules publics, tels que les bus, les bennes à ordures ménagères, les véhicules spéciaux pour les collectivités ou encore les véhicules utilitaires et ce, sur un territoire

connu pour des mobilités intensives à proximité d'Orly et de l'A86, et à la lisière de la zone à faibles émissions (ZFE).

L'implantation de cette station, soutenue par l'ADEME, la Région Île-de-France et la Commission européenne, s'intègre pleinement dans les politiques locales de transition énergétique et écologique et dans la dynamique de la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné de la France (SNH). Cette stratégie prévoit de consacrer sept milliards d'euros d'ici à 2030, dont deux milliards dans le cadre du plan de relance en 2021 et 2022, pour la recherche et le développement d'une filière créatrice d'emplois et bénéfique pour la qualité de l'air et le climat.

notre engagement

Dès 2018, le Sipperec avait, aux côtés de l'ADEME, de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris, réalisé un schéma de déploiement de l'hydrogène sur le territoire francilien. Ces propositions ont été présentées début 2021 à l'ensemble de ses partenaires et sont désormais devenues les références pour les projets franciliens à l'étude. 1 000 kg/j d'hydrogène : c'est la capacité de production et de distribution du site de Créteil qui permettra de couvrir l'équivalent de la consommation d'environ 50 bus.

Offrir des solutions de *maîtrise de l'énergie*

L'énergie la plus vertueuse est celle *non consommée*.

Depuis plus de dix ans, le Sipperec répond à l'amplification des enjeux de maîtrise de l'énergie en développant de nombreux outils.

Il s'agit notamment, par l'intermédiaire de la centrale d'achats Sipp'n'co, de marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), de maîtrise d'œuvre (MOE) et désormais d'une *nouvelle offre* de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) permettant de confier au Sipperec les travaux de rénovation énergétique.

Maîtriser l'énergie dans les bâtiments publics

Faire appel aux solutions du Sipperec c'est :

- Renforcer la performance énergétique et environnementale du patrimoine des collectivités (bâti et éclairage public), pour lequel la réglementation devient de plus en plus exigeante au regard des enjeux climatiques actuels ;
- Réaliser des économies importantes en mesurant l'impact de la hausse des prix de l'énergie.

Sur le volet de la rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage, le Sipperec propose d'importantes aides financières et services pour soutenir les collectivités dans leurs démarches en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre la précarité énergétique. Des moyens qui ont été renforcés et multipliés en 2021 pour participer à la relance économique et répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Grâce à son dispositif CEE (certificat d'économie d'énergie) géré avec plusieurs autres syndicats franciliens, plus de 2 millions d'euros ont été reversés par le Sipperec aux villes qui ont déposé des CEE pour un volume de plus de 337 GWh cumac.

Grâce au Fonds de partenariat Sipperec, les collectivités adhérentes à la compétence **électricité** peuvent financer :

- Des études et des travaux de maîtrise de l'énergie (MDE) éligibles aux CEE sur les bâtiments communaux (taux maximum de financement : 30 %) ;
- L'achat de bornes de recharge ou de véhicules propres (taux maximum de financement : 30 %) ;
- La mise à disposition de données pour accompagner leur transition énergétique (100 %) ;
- Des actions d'information, d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie (taux maximum de financement : 80 %).

Cela se traduit par des aides financières qui vont de 150 000 à 1,1 million d'euros, selon la population et la superficie de la ville.

L'offre performance énergétique de Sipp'n'co

Pour définir et mettre en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine, les adhérents de la centrale d'achats Sipp'n'co ont à leur disposition des marchés publics qu'ils peuvent exécuter à tout moment selon leurs besoins :

- AMO amélioration de la performance énergétique et environnementale de l'éclairage public ;
- AMO études et assistance énergie, climat et performance du patrimoine bâti ;
- AMO diagnostics techniques et sanitaires ;
- AMO études et assistance pour l'amélioration et la gestion de l'énergie du patrimoine bâti ;

- MOE pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

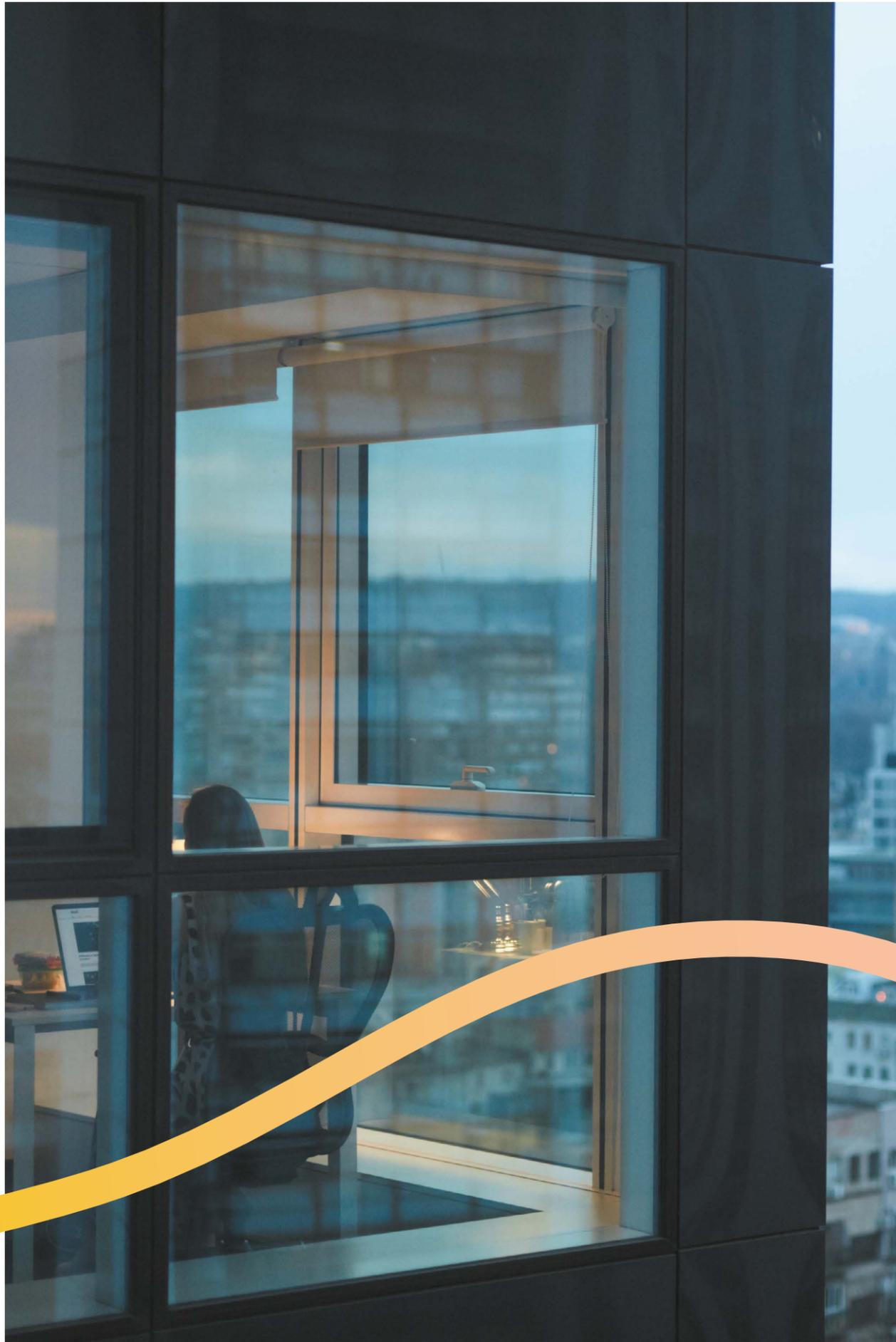
notre engagement

Avec son offre de maîtrise d'ouvrage déléguée, le Sipperec accompagne également les collectivités adhérentes pour les aider à accélérer le rythme de rénovation du patrimoine bâti et atteindre les objectifs du dispositif Éco-énergie tertiaire, en réduisant de 40 à 60 % leur consommation d'énergie.

Pour en savoir plus sur l'offre de maîtrise d'ouvrage du Sipperec :



numérique



chiffres clés

25 ans

d'expertise et de développement d'un patrimoine numérique unique en Île-de-France

+ de 6 500 km

de réseaux d'initiative publique de fibre optique déployés en Île-de-France

1

Observatoire du Très Haut Débit sur le territoire métropolitain

8

contrats de délégation de service public

3

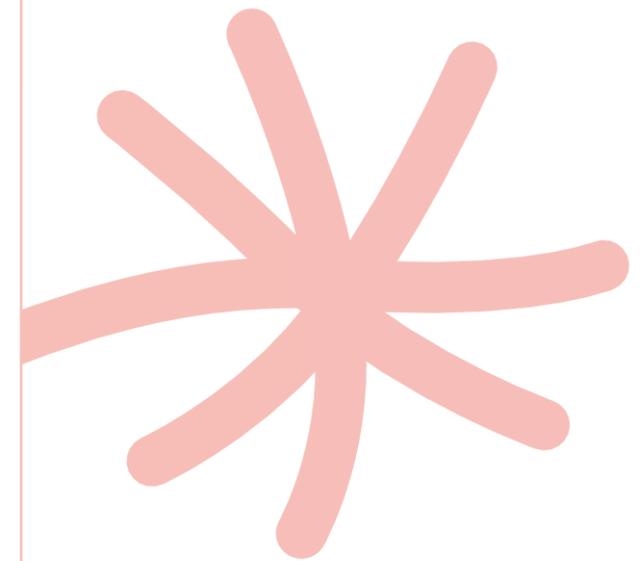
réseaux d'initiative publique de fibre optique à l'abonné destinés à la desserte du grand public et des professionnels

610 000

logements desservis en Très Haut Débit

+ de 150 000

sites professionnels (entreprises, sites publics) éligibles à la fibre optique disponibles sur les réseaux Sequantic et Europ'Essonne, répartis sur **91 communes**



Pour soutenir la transition numérique, le Sipperec développe depuis plus de vingt-cinq ans un patrimoine de réseaux unique en Île-de-France par son importance et sa diversité, qu'il continue d'enrichir et de faire évoluer afin de répondre aux nouveaux besoins des territoires, des administrations, des entreprises et des usagers.

Il accompagne les collectivités dans leurs projets numériques en leur faisant bénéficier de services diversifiés à des tarifs compétitifs.

Dès 1997, le Sipperec s'engage dans le déploiement des *réseaux de communication*, défendant le droit d'intervention des collectivités afin d'assurer l'accès pour tous au Très Haut Débit. Alors que la fibre était réservée à certaines communes, les élus du Sipperec ont souhaité déployer le THD sur *tous les territoires*.

Activatrice d'idées et d'efficacité : la commission numérique

Une commission numérique a été créée pour étudier les questions relatives aux réseaux et services numériques et aux communications électroniques, et notamment les relations avec les concessionnaires Irisé, Sequantic Telecom, Tutor Europ'Essonne et SFR Fibre. Elle permet aussi d'assurer une veille technologique et réglementaire du secteur avec les élus concernés.

Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour de la commission en 2023 nous avons pu étudier :

Décembre 2023 :

- [La fin du réseau cuivre](#)
- [Le renouvellement des DSP Irisé et Sequantic](#)

Elle est coprésidée par Frédéric SITBON (Asnières-sur-Seine) et Boris DEROOSE (Saint-Denis). En sont également membres : Nadir SLIFI (Argenteuil), Ling LENZI (Aubervilliers), Ernst COULANGES (Villetaneuse), Patrick DONATH (Bourg-la-Reine), Sophie RIGAULT (Saint-Michel-sur-Orge), Marc LÉCUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Mathieu DEFREL (Stains), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Cyrille GRANDCLÉMENT (Issy-les-Moulineaux), Serge FRANCESCHI (Alfortville), Hélène PECCOLO (Arcueil), Amirouche LAIDI (Suresnes), Gilles GAUCHE-CAZALIS (Nanterre), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés), Claude LESEUR (Valenton), Clément CHASSAIN (Livry-Gargan) et Anthony MANGIN (Drancy).

Veiller à garantir une couverture complète du territoire en Très Haut Débit

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (PFTHD), le gouvernement, les collectivités et les opérateurs privés se sont engagés à rendre l'ensemble du territoire national éligible au Très Haut Débit d'ici fin 2022 et tous les foyers français à la fibre optique d'ici 2025. Fin 2023, ce chantier est largement avancé puisque 39,8 millions de locaux étaient raccordables à des réseaux filaires proposant des services Très Haut Débit (réseaux en fibre optique de bout en bout, réseaux câblés à terminaison coaxiale, réseaux cuivre VDSL). Cependant cet objectif va encore nécessiter une mobilisation forte des opérateurs privés, qui ont la charge du déploiement des réseaux de fibre à l'abonné pour le grand public (FTTH) sur une grande partie des communes du Sipperec. Sur le périmètre de la métropole du Grand Paris, 4 336 000 locaux étaient

rendus raccordables en FTTH au 31 décembre 2023, soit un taux de couverture de 95 %. 230 000 prises restent encore à déployer pour équiper les locaux identifiés à date sur le territoire de la métropole, alors que l'on observe un net fléchissement, depuis 3 ans, des déploiements privés sur cette zone très dense. L'achèvement des des déploiements fibre et la densification des réseaux existants, permettant d'y raccorder les nouvelles constructions, vont donc constituer un enjeu essentiel sur la prochaine période, pour qu'aucun foyer ni aucune entreprise ne restent durablement à l'écart du Très Haut Débit. Cet enjeu de l'accès de tous au Très Haut Débit devient d'autant plus essentiel à l'heure où Orange annonce la fin du réseau cuivre à l'horizon 2030.

Fin du réseau cuivre à l'horizon 2030 : une migration accélérée vers les réseaux de fibre à l'abonné

Orange a présenté officiellement son plan de fermeture du réseau cuivre prévu sur l'ensemble du territoire national d'ici la fin 2030. L'opérateur historique projette de fermer progressivement le réseau par lots successifs de communes, afin de migrer les abonnés sur les nouveaux réseaux de fibre en cours de déploiement, appelés à devenir le nouveau réseau de référence pour l'ensemble des usages (voix, accès Internet Très Haut Débit...). Le réseau cuivre sera pour cela fermé tout d'abord commercialement avant que son exploitation technique ne soit définitivement arrêtée. Les communes et leurs élus vont donc être mobilisés, aux côtés d'Orange et des opérateurs, afin de préparer cette migration des abonnés, particuliers ou entreprises, vers les nouveaux réseaux, qui devront être finalisés à temps et partout pour que ce calendrier ambitieux puisse être tenu.

Sur le territoire du Sipperec, la commune de Vanves sera la première à tester la fermeture commerciale du réseau à partir de la fin mars 2024, et sa fermeture technique définitive un an plus tard, dans le cadre d'une expérimentation menée sur la zone très dense.

De sérieuses incertitudes demeurent sur la capacité des opérateurs à terminer les déploiements d'ici fin 2025 comme annoncé, en particulier sur le territoire des communes classées par l'ARCEP en zones très denses, dans lesquelles aucune obligation réglementaire d'assurer la complétude des déploiements ne pèse sur les opérateurs.

Dans l'hypothèse où le réseau fibre ne serait pas complet sur le territoire d'une commune avant la fermeture technique du réseau cuivre, les utilisateurs n'auraient d'autre solution que d'opter pour une technologie alternative de remplacement (réseaux câblés, box 4G/5G fixes, satellite...) pour continuer à bénéficier de leurs services.

Mais achever le réseau fibre n'est pas la seule inquiétude qui menace aujourd'hui la mise en œuvre du projet. Une fois déployé, le réseau fibre doit rester opérationnel ; or de nombreuses plaintes s'élèvent ces derniers mois de la part d'abonnés victimes de pannes et coupures à répétition sur les réseaux FTTH, en raison des dégradations suite aux interventions réalisées par des sous traitants insuffisamment contrôlés par les opérateurs. Le Sipperec a alerté à de nombreuses reprises l'ARCEP du danger de ces raccordements réalisés pour les opérateurs commerciaux générant d'innombrables dégâts.

UNE MATINÉE POUR PARTAGER LES ENJEUX DE LA FIN DU RÉSEAU CUIVRE AVEC LES ADHÉRENTS

Lors de cette matinée organisée par le Sipperec le 2 février 2024, les élus et services des collectivités adhérentes ont eu l'occasion d'échanger avec Orange sur le calendrier et les modalités de son plan de fermeture du réseau cuivre. Ce moment a permis également aux adhérents de partager le témoignage des premières communes franciliennes qui ont expérimenté cette fermeture.

Pour en savoir plus sur la fin du réseau cuivre :



La généralisation du télétravail a rendu le haut débit indispensable, mais le déploiement de l'infrastructure a pris beaucoup de retard et les raccordements manquent de fiabilité. Face aux graves manquements des opérateurs, le Sipperec se fait l'écho des élus locaux, afin de trouver des solutions pérennes pour un service public de qualité. »

Sophie Rigault,
6^e vice-présidente
du Sipperec et maire
de Saint-Michel-sur-Orge

1

Déployer le Très Haut Débit *pour tous*

Dans le cadre de sa compétence en matière de « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », le Sipperec est chargé *d'établir, d'exploiter et de mettre à disposition* pour le compte de ses adhérents des réseaux et infrastructures de communications électroniques destinés à équiper leur territoire.

610 000

prises raccordables en Très Haut Débit

4 M

d'habitants couverts par les **6 500 km de fibre optique** déployée pour l'ensemble de ces réseaux publics Très Haut Débit

91

collectivités desservies par les réseaux Très Haut Débit du Sipperec

Réseaux câblés

Avec près de 540 000 prises câblées raccordables et plus de 200 000 foyers abonnés à des services individuels ou collectifs, ces réseaux constituent un levier important pour l'aménagement numérique des 45 collectivités qu'ils desservent. Ils permettent notamment de garantir à court et moyen terme la continuité des services Très Haut Débit délivrés à toutes les catégories d'usagers sur les territoires où les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH, en anglais *Fiber To The Home*) ne sont pas encore totalement déployés.

Le renouvellement des contrats de concession pour ces réseaux câblés, que le Sipperec a finalisé en 2023, est désormais effectif sur le territoire de 43 communes adhérentes. Il démontre qu'investir dans leur modernisation peut constituer un levier utile pour l'aménagement numérique des territoires, en complément de l'offre de services des autres réseaux de fibre à l'abonné déployés en parallèle par les opérateurs privés.

Réseaux Sequantic et Europ'Essonne

Les deux réseaux publics FTTH desservent aujourd'hui un ensemble de plus de 66 000 foyers sur les territoires des deux communautés d'agglomération de Paris-Saclay et Cœur d'Essonne Agglomération. Le réseau Sequantic dessert également l'ensemble des sites professionnels avec des offres de fibre à débit garanti (FTTO en anglais, *Fiber To The Office*), soit un parc adressable de plus de 154 000 entreprises et établissements publics. Les deux réseaux sont déployés et exploités dans le cadre de deux délégations de service public, et confiés à deux filiales du groupe Altitude Infra.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des travaux du programme de remise en état des deux réseaux FTTH qui ont subi depuis 2021 d'importantes dégradations avec l'accélération de la commercialisation de la fibre auprès du grand public. Une des principales sources de ces dégradations provient des opérations de raccordement des abonnés confiées aux sous-traitants des opérateurs commerciaux mode dit « STOC ». Dans le cadre du programme SPRING, le délégataire Altitude Infra a repris et remis en état 25 % des ouvrages (armoires et points de branchement optique) sur les deux réseaux et annoncé la reprise du reste des ouvrages prochainement

Réseau Irisé

Irisé est un réseau d'initiative publique initié en 2001 par le Sipperec, qui a confié à la société du même nom, filiale du groupe SFR/ALTICE, la mission de développer et d'exploiter une infrastructure en Très Haut Débit au service des opérateurs et des collectivités.

Grâce au réseau Irisé, les 84 collectivités desservies peuvent ainsi développer des projets structurants et pérennes :

- 437 grands comptes entreprises déjà raccordés ;
- 214 nouveaux contrats de service enregistrés en 2023, dont 142 conclus par des collectivités sur le réseau.

Le réseau Irisé propose des services de location de fibre noire (FON) ou activée à destination des opérateurs commerciaux, des entreprises ou des collectivités qui peuvent recourir à ces fibres pour interconnecter leurs bâtiments et constituer leurs réseaux en propre, dans le cadre de groupes fermés d'utilisateurs (GFU).

Au cours de l'année 2023, 112 kilomètres de câbles optiques supplémentaires ont été déployés sur le réseau Irisé, portant ainsi le linéaire total de l'infrastructure à 1 687 kilomètres, dont 1 442 sur le périmètre délégué. Le Sipperec travaille activement à la réversibilité des données de cette concession dont le contrat devra être renouvelé prochainement.



UN PARTENARIAT POUR AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES RÉSEAUX NUMÉRIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE
Le Sipperec et la Banque des Territoires ont signé le 28 mai 2024 une convention pour le cofinancement d'une étude relative à la résilience des infrastructures numériques franciliennes.

L'objectif de ce projet ambitieux porté par le Sipperec vise à renforcer la sécurité et la résilience des réseaux de communications électroniques Très Haut Débit qu'il déploie en Île-de-France pour le compte de ses adhérents face aux aléas climatiques et autres risques de malveillance.

Cette étude, soutenue par la Banque des Territoires, permettra de développer une stratégie et un plan d'actions pour anticiper et gérer efficacement les risques, garantissant ainsi une connectivité continue et fiable à l'ensemble des usagers.

Il s'agit d'un engagement fort en faveur de l'aménagement numérique de la région, marquant une nouvelle étape significative dans sa mission de fournir des services de communication de pointe et sécurisés. La Banque des Territoires cofinance la réalisation de schémas locaux de résilience dans le cadre de son plan d'adaptation au changement climatique.

À travers la mise en œuvre de ce projet, le Sipperec, aménageur numérique historique en Île-de-France, conforte son implication en faveur de l'innovation au service des territoires.

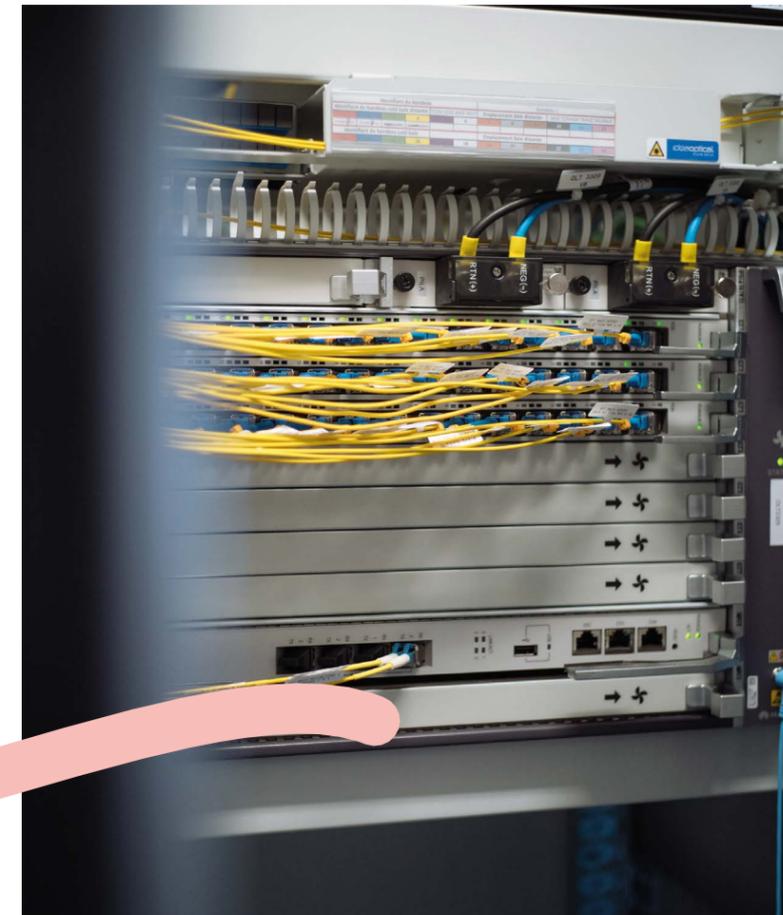
L'Observatoire du Très Haut Débit

Afin de répondre à l'objectif du Schéma métropolitain d'aménagement numérique de bâtir une métropole connectée, capable d'assurer un accès universel aux infrastructures numériques, le Sipperec, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, met en ligne depuis 2017 l'Observatoire métropolitain du Très Haut Débit.

Cet outil met à disposition des cartes dynamiques qui fournissent des informations précises et actualisées sur l'évolution du déploiement du Très Haut Débit.

Elles permettent ainsi de mesurer chaque trimestre le chemin restant à parcourir pour garantir une couverture complète et homogène du territoire métropolitain. L'observatoire constitue un véritable levier d'action pour les communes et les territoires de la Métropole du Grand Paris.

Disposer d'infrastructures de communication de qualité et accessibles à tous constitue en effet un prérequis aux développements des nouveaux usages numériques.



2

Accompagner les usages *numériques*

Premier acteur régional de l'aménagement numérique, le Sipperec met également à disposition des adhérents de sa centrale d'achats *Sipp'n'co* un ensemble de solutions performantes et diversifiées. Ces solutions permettent à la fois de fournir aux collectivités tous les outils et services nécessaires au bon fonctionnement de leurs réseaux de communication et de leur système d'information, mais également des solutions orientées « usages » pour les aider à développer et mettre en œuvre leur offre de services à destination des citoyens, des usagers et des acteurs économiques et institutionnels, conformément à leurs choix de politiques publiques.

Un accompagnement au plus près des besoins des collectivités et de leurs usagers

Le Sipperec favorise le développement de l'offre de services aux citoyens, aux acteurs économiques et institutionnels.

Il permet aux collectivités et organisations publiques franciliennes de bénéficier de services numériques diversifiés et performants à des prix très compétitifs en matière d'Internet, de téléphonie, de cybersécurité et de vidéoprotection.

Les marchés proposés dans le cadre de Sipp'n'co contribuent aussi à l'amélioration des services numériques aux citoyens en matière d'éducation, de respect du Règlement général sur la protection des données et de connaissance de leur territoire (SIG).

Pour faciliter le déploiement des projets des collectivités, le Sipperec propose l'accompagnement par des experts dans le cadre de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les usages numériques en 2023 (source enquête du CREDOC pour l'ARCEP – Édition 2023)

- 67 % des connexions Internet à domicile reposent sur de la fibre ou du câble ;
- 78 % des Français sont équipés d'un smartphone permettant d'accéder au réseau mobile 4G et 31 % au réseau 5G ;
- Plus de 9 Français sur 10 se connectent quotidiennement à Internet ;
- Chaque foyer dispose en 2023 en moyenne de 10 équipements numériques avec écrans, utilisés ou non utilisés, soit environ 300 millions d'équipements numériques en France métropolitaine ;
- 12 % des Français ont été victimes au cours des six derniers mois de cyber-malveillance, d'injures, de harcèlement, de diffamation en ligne ; 21 % ont été victimes d'escroquerie ou de fraude en ligne ;
- 72 % des Français consultent quotidiennement les réseaux sociaux et les plateformes de partage de vidéos ;
- 80 % des détenteurs de smartphones utilisent des services de messagerie instantanée ;
- 45 % des Français rencontrent des difficultés ou des freins qui les empêchent d'utiliser les outils numériques ;
- 43 % des Français âgés de 18-24 ont déjà utilisé des outils d'intelligence artificielle (ChatGPT, Copilot...).

Réduire l'empreinte carbone du secteur numérique

La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) du 15 novembre 2021 a pour objectif de faire converger transition numérique et transition écologique. Elle vise pour cela à responsabiliser l'ensemble des acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics. Le secteur du numérique était responsable de 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre en France, en 2019, mais son impact environnemental augmente et pourrait atteindre 7 % d'ici 2040, si rien n'est fait pour mettre en place une véritable politique de sobriété numérique. Œuvrer à la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique, limiter le renouvelle-

ment des équipements et terminaux, responsables de 70 % de l'empreinte numérique en France, favoriser le réemploi et le recyclage, promouvoir des réseaux et data centers moins énergivores... De cette nouvelle loi, nombre de dispositions et mesures à mettre en œuvre concernent les collectivités territoriales. Les communes de plus de 50 000 habitants devront notamment définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2025 : « une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre ».

mobilité durable



Chiffres clés

3 210

tonnes de CO₂ économisées avec les centaines de « bornes bleues » déjà déployées à fin 2023

+ de 700

points de charge déployés fin 2023

460

charges par jour en moyenne sur le réseau en 2023

+ de 20 M

de kilomètres parcourus en 2023 grâce aux recharges effectuées sur le réseau « la borne bleue »

Le Sipperec se positionne comme le partenaire privilégié des collectivités pour la mobilité durable.

Il propose une offre de recharge de véhicules électriques avec « la borne bleue » et de véhicules en autopartage. Les adhérents de Sipp'n'co peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du renouvellement de leur parc de véhicules, d'installation de bornes de recharge ou de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation d'études de mobilité.

①

« La borne bleue », un réseau spécialement conçu pour les villes et *leurs usagers*

Le rythme de déploiement des infrastructures de recharge est plus que jamais décisif pour accompagner le développement de la *mobilité électrique*. En effet, l'offre de véhicules s'est élargie et l'autonomie des batteries a nettement progressé. Le Sipperec propose donc, depuis 2019, une solution publique souple pour les collectivités et simple pour les usagers, avec le réseau « la borne bleue ». Son objectif : *garantir un accès équitable* au service public de la recharge pour ceux ne disposant pas de possibilité de recharge à domicile, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité environnementale.



460

charges par jour en moyenne sur le réseau en 2023

* Au 31 décembre 2023

214 000

recharges réalisées sur le réseau depuis sa mise en service*

1,6 million

d'heures de charge réalisées*

3 210

tonnes de CO₂ économisées

Un réseau clé en main pour et avec les villes

Une fois que la commune a délégué sa compétence au Sipperec, c'est une solution clé en main qui lui est proposée : en concertation avec la ville, le Sipperec définit l'emplacement des stations de recharge, le nombre de bornes et le calendrier de déploiement. Les tarifs définis avec les communes adhérentes se révèlent aujourd'hui être les plus attractifs de la petite couronne parisienne.



Le réseau « la borne bleue » déployé par le Sipperec offre la possibilité aux Asniérois de faire le plein de leur véhicule électrique, et ce à un coût intéressant pour eux et pour la commune. »

Frédéric Sitbon,
8e vice-président du Sipperec,
adjoint au maire
d'Asnières-sur-Seine

Autopartage

Le Sipperec continue de développer des solutions de mobilité sur le territoire de ses collectivités adhérent à la compétence « Infrastructure de charge ». C'est dans le cadre d'une expérimentation que plusieurs stations des villes d'Asnières-sur-Seine (2022) et Arcueil (2023) ont été équipées de véhicules en autopartage.

Un service conçu pour les usagers

Le réseau « la borne bleue » est facilement identifiable, simple d'utilisation et interopérable. Il se veut accessible à tous les usagers, qu'ils soient particuliers, professionnels, abonnés et non abonnés. Les utilisateurs ont à leur disposition les outils pour s'abonner (site web, application et badge), payer, identifier à distance les points de charge disponibles et pouvoir les réserver. Leur badge est interopérable : ils peuvent l'utiliser pour se recharger sur d'autres réseaux en France et en Europe.

Dans une dynamique d'accessibilité au service de recharge, le Sipperec a créé un groupement de commande, pour son marché de déploiement, exploitation et maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (VE) en collaboration avec plusieurs autres syndicats d'énergie d'Île-de-France : le SDESM (Seine-et-Marne), le SDEVO (Val-d'Oise), le SEY 78 (Yvelines), le SIGEIF et le SMOYS (Essonnes). L'objectif est de regrouper les réseaux des syndicats qui le souhaitent dans une même société (SPL). Cette solution permettrait de simplifier l'accès à la recharge pour les usagers en leur donnant accès à un badge unique pour l'ensemble des bornes déployées en Île-de-France par ces syndicats, et d'éliminer les coûts d'itinérance pour la mise en relation des réseaux, garantissant ainsi une recharge au prix public le plus juste.

à savoir Les recommandations au niveau européen :

- Un point de charge pour dix véhicules électriques.
- 2030 : interdiction des véhicules thermiques dans le périmètre de la ZFE-m.
- 2035 : interdiction de commercialisation des véhicules thermiques neufs en France.
- 23 % des parts de marché de vente de véhicules neufs en France.

②

La mobilité durable, une compétence en constante évolution

Moteurs d'idées et de coordination : la commission Mobilités & le comité de suivi « la borne bleue »

Une commission Mobilités a été créée, destinée à traiter des services apportés aux collectivités pour l'optimisation de leurs mobilités, que ce soit l'achat de véhicules propres, les infrastructures de recharge électrique et hydrogène ou les infrastructures et services à déployer pour atteindre leurs objectifs.

Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour de la commission en 2023, nous avons pu étudier :
Juin 2023 :

- L'actualisation des données « borne bleue », le développement des points de branchement, « l'autopartage » ;
- Le décryptage de l'actualité vélo.

Elle est coprésidée par Frédéric Sitbon, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine, et Gilles Gauche-Cazalis, délégué titulaire de Nanterre.

En sont membres : Ling LENZI (Aubervilliers), Jérémie RIBEYRE (Bois-Colombes), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Jean-Baptiste BARFETY (Gonesse), Jean-François DRANSART (La Garenne-Colombes), Patrick LEROY (Rungis), Nadir SLIFI (Argenteuil), Étienne LENGEREAU (Montrouge), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Robin LOUVIGNÉ (Vincennes), Anthony MANGIN (Drancy), Marc LÉCUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Pierre LECLERC (Bry-sur-Marne), Daouda KEITA (Bagnole), Isabelle COVILLE (Levallois-Perret), Hélène PECCOLO (Arcueil), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Cyrille GRANDCLÉMENT (Issy-les-Moulineaux), Amirouche LAIDI (Suresnes), Dominique GAULON (Dugny), François DARCHIS (Versailles), Rodéric AARSSE (Malakoff) et Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses).

Par ailleurs, les collectivités adhérent à la compétence « Infrastructure de charge » se retrouvent tous les six mois au sein du comité de suivi « la borne bleue » pour échanger sur les nouveautés du réseau et proposer de nouvelles idées et innovations afin d'améliorer le service aux usagers.

Bouquet mobilité de la centrale Sipp'n'co

Le Sipperec propose 13 marchés pour répondre aux besoins suivants :

- La fourniture de véhicules propres (voiture, camionnette, transporteur, véhicules spécifiques métier, balayeuse, scooter et vélo) ;
- La fourniture, la pose, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharge pour le domaine privé ;
- Une AMO pour la réalisation d'études de mobilité et l'accompagnement dans leur mise en œuvre.



centrale d'achats Sipp'n'co

Chiffres clés

1

guichet unique

450 M€

d'achats mutualisés
par an

8

bouquets Sipp'n'co

90

marchés publics
à disposition

Jusqu'à 50 %

d'économie réalisée
sur certaines prestations

Le Sipperec propose un large catalogue de marchés et services à ses adhérents. Flexible, large et évolutive, cette offre s'adapte à tous les besoins des territoires.

En passant par le Sipperec, les collectivités et les acheteurs publics d'Île-de-France bénéficient d'économies d'échelle importantes et d'une forte expertise.

Le Sipperec propose une offre d'achats mutualisés à ses adhérents : Sipp'n'co. Elle se décompose en huit bouquets de services.

Adhérer à l'achat mutualisé du Sipperec, c'est bénéficier :

- D'expertises sur des domaines complexes et concurrentiels ;
- De l'expérience dans la conduite de projets opérationnels en Île-de-France ;
- D'une grande sécurité juridique ;
- De la force de la mutualisation.

Notre volonté : la défense des intérêts des adhérents, l'apport de solutions innovantes et durables face aux enjeux technologiques et aux attentes sociétales et la proximité avec nos adhérents au regard de l'expérience de terrain du Sipperec.

Cette proximité se traduit par :

- Une équipe dédiée à l'accompagnement de chaque adhérent : services d'intermédiation, de veille, de suivi personnalisé et de conseils par des interlocuteurs spécialisés et dédiés ;
- La participation des adhérents à la réflexion globale en amont de la publication des marchés, pour répondre au mieux à leurs besoins ;
- Un espace adhérents permettant de consulter l'ensemble des informations personnalisées concernant les marchés publics (pièces administratives, information titulaire, évènements Sipperec, indicateurs...).

Pour en savoir plus sur notre offre d'achats mutualisés Sipp'n'co :



Depuis mi-2023, les marchés en cours d'exécution proposés dans Sipp'n'co sont accessibles à tout acheteur public d'Île-de-France qui en émet le besoin par l'intermédiaire d'une lettre d'engagement. Ainsi, la centrale d'achat du Sipperec leur permet de choisir, à tout moment, les marchés publics qui répondent à leur besoin.

① L'offre *numérique*

Sipp'n'co propose à ses adhérents plus de *cinquante marchés* pour les accompagner dans leurs usages numériques, la gestion de leurs données, *l'architecture et la sécurité* de leurs systèmes d'information.



Mettre en place une gestion de la cybersécurité avec les marchés Sipp'n'co

Les collectivités territoriales sont chargées de fournir de nombreux services essentiels à leurs citoyens, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux cyberattaques. Ainsi, elles sont exposées à l'interruption des services, au vol de données sensibles, au sabotage et à la destruction, aux rançongiciels qui chiffrent les données et exigent une rançon pour leur restitution... Face à ces risques, la préparation devient une nécessité impérieuse. Les adhérents peuvent utiliser plusieurs marchés de Sipp'n'co pour piloter et gérer leur cybersécurité :

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédié à la cybersécurité (bouquet 4) pour :

- La gouvernance de la sécurité des SI : assistance au responsable de la sécurité des SI (RSSI), rédaction de la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI), diagnostic cybersécurité, etc. ;
- L'expertise technique en cybersécurité (architecture système et réseau, gestion des incidents, plan de reprise d'activité, plan de continuité d'activité...);
- L'audit technique : analyse de risque, audit d'intrusion, de configuration, de code, de sécurité Office 365...

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédié aux infrastructures numériques (bouquet 4) pour :

- Sécuriser les salles serveurs, les installations téléphoniques, les sauvegardes ;
- Mettre en œuvre un plan de reprise d'activité (PRA), un plan de continuité d'activité (PCA) ;
- Déployer une solution collaborative externalisée et sécurisée (messagerie électronique, visioconférence, partage de documents...).

Un marché dédié à la mise en œuvre des solutions de sécurisation (bouquet 4) comprenant :

- Les services, prestations, équipements et logiciels pour garantir la sécurité des SI : pare-feu, proxy, antivirus, détection de vulnérabilité, détection et prévention d'intrusion, sécurisation des accès et des données, prestations de mise en œuvre de la sécurité fonctionnelle...

Un ensemble de marchés de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant d'exploiter en toute sécurité :

- Les services de téléphonie fixe et mobile (bouquet 3) ;
- L'interconnexion VPN, les accès Internet, les infrastructures numériques du bouquet 4 (solutions collaboratives dans le cloud, infrastructures systèmes, réseaux, télécommunications, postes de travail) ;
- Les solutions intelligentes de sécurité et sûreté dans les bâtiments et dans l'espace public (bouquet 5) ;
- Les équipements numériques éducatifs (bouquet 6).

Un marché dédié à la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD) qui constitue l'occasion idéale de diffuser une culture de la cybersécurité au sein des collectivités (bouquet 6).

② L'offre *maîtrise de l'énergie et performance énergétique*

De la sobriété à l'efficacité énergétique

Pour faire face à l'urgence climatique, la France s'est fixée un objectif ambitieux : baisser de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Cet objectif impose une accélération sans précédent de nos efforts, en particulier dans le secteur du bâtiment, très consommateur d'énergie et émetteur de CO₂. Les collectivités et les établissements publics qui détiennent un tiers du parc immobilier tertiaire ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Le Sipperec a permis à 150 de ses adhérents de partager leurs bonnes pratiques et leurs retours d'expérience pour, grâce à des actions concrètes, diminuer les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ des bâtiments publics.

Le Sipperec se positionne comme facilitateur pour la mise en place de ces actions, grâce aux différents marchés publics proposés dans le bouquet 1 « Performance énergétique » de Sipp'n'co.

Les outils à disposition des collectivités et établissements publics les aident à mieux connaître leur patrimoine, planifier et réaliser leurs travaux, contrôler et optimiser la performance énergétique et environnementale de leurs bâtiments et équipements.

Montant global de commande :

10 M€
pour
600
commandes

③ L'offre *mobilité propre*

En complément des marchés d'achat de véhicules propres, le Sipperec propose depuis fin 2021 à ses adhérents une offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des mobilités. Ce marché public a pour objectif de faciliter les actions des adhérents en leur permettant de réaliser les études nécessaires à la compréhension et à l'optimisation des mobilités, quelles qu'elles soient, sur leur territoire.

Économie d'échelle directe pour les collectivités de

5,7 M€

La mobilité propre depuis 2020 :

1 560
véhicules et **1 320 bornes**
de recharge achetés

Montant global de commande :

36 M€

à savoir Pour réduire l'impact des transports sur l'environnement et opérer une transition vers une mobilité plus durable, plus sobre et plus propre, le gouvernement s'engage dans le développement de la mobilité électrique, avec un objectif de 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques en 2030, et impose aux collectivités territoriales une part minimale de véhicules électriques légers lors du renouvellement de leur flotte. Pour les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics : jusqu'à fin 2024, au moins 30 % des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE (véhicule à faibles émissions). À partir de 2025, cette part minimale monte à 40 %.

Directeur de la publication
Jacques J.P. Martin

Comité de rédaction
La direction de la communication du Sipperec

Conception-réalisation
Agence 4août

Crédits photo
Avec l'aimable participation des collectivités adhérentes,
Le Sipperec, Hugo Lebrun et Julien Pitinome, WEBTVPROD

Imprimé en octobre 2024 par ARTEPRINT by SB,
labellisée Imprim'Vert et certifiée ISO14001.



Ce document est imprimé
avec des encres végétales sur des
papiers issus de sources responsables.





100
ans

Suivez-nous sur [LinkedIn](#)

En savoir plus sur sipperec.fr